



# SOMMAIRE

## P.3 ÉDITO

## P.4 I. ÉLÉMENTS-CLÉS SUR LE DÉPARTEMENT

P.4 QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

P.5 PANORAMA ÉCONOMIQUE

P.5 LES MISSIONS DU DÉPARTEMENT

## P.6 II. CADRE RÉGLEMENTAIRE

P.6 DE L'AGENDA 2021 À L'AGENDA 2030

P.7 L'AGENDA 2030 : UNE APPROCHE GLOBALE ET NOVATRICE

P.7 LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGENDA 2030

P.8 LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LA MÉTHODOLOGIE

## P.9 III. BILAN DES ACTIONS MENÉES PAR LE DÉPARTEMENT

P.9 3.1 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

P.9 Enjeu 1 : les consommations en énergie

P.13 Enjeu 2 : les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements et chantiers de route

P.17 Enjeu 3 : les énergies renouvelables

P.20 3.2 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

P.20 Enjeu 1 : le grand cycle de l'eau

P.22 Enjeu 2 : l'alimentation en eau potable

P.24 Enjeu 3 : la biodiversité aquatique

P.26 Enjeu 4 : les usages agricoles de l'eau

P.28 Enjeu 5 : les milieux forestiers

P.30 Enjeu 6 : les pressions sur les espèces et les écosystèmes

P.34 3.3 COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

P.34 Enjeu 1 : l'alimentation

P.36 Enjeu 2 : le logement et la précarité énergétique

P.39 Enjeu 3 : l'emploi

P.40 3.4 ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

P.40 Enjeu 1 : l'accès à la santé pour tous

P.44 Enjeu 2 : l'accès à la culture partout pour tous

P.48 Enjeu 3 : la gestion des ressources humaines

P.52 3.5 DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

P.52 Enjeu 1 : un développement économique écoresponsable et solidaire

P.59 Enjeu 2 : les filières de production locale

P.61 Enjeu 3 : une production et une consommation responsables

# ÉDITO



**C**onscient des changements climatiques qui s'opèrent, des transitions qu'il est nécessaire de conduire, le Département s'est très largement engagé dans une stratégie environnementale à la fois globale et ambitieuse.

Concernée par l'ensemble des objectifs de Développement Durable, notre collectivité s'engage et agit en faveur des populations et de l'environnement pour dessiner un avenir meilleur à l'ensemble des alpins de Haute-Provence à travers :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.



Ces 5 finalités issues du code de l'Environnement structurent ainsi ce rapport annuel : celui-ci présente des enjeux concrets autour d'actions mises en œuvre lors de l'année écoulée. Il vise à rendre visible les résultats obtenus par notre administration, l'engagement de ses élus et agents, les partenariats opérationnels avec les usagers / citoyens et acteurs de notre territoire. Pour cela, des indicateurs sont mis en avant pour un suivi effectif et pérenne dans le temps des actions clefs.



Ce rapport souligne avec transparence les tendances fortes dans lesquelles s'inscrivent les politiques publiques départementales ; il ambitionne de donner envie à chacune et chacun de s'engager plus en avant pour transmettre aux générations futures un territoire préservé où il fait bon vivre.

**Eliane BARREILLE**

Présidente  
du Conseil départemental  
des Alpes de Haute-Provence

**Marion MAGNAN**

Vice-Présidente du Département  
en charge de l'environnement  
et du développement durable



# I. ÉLÉMENTS-CLÉS SUR LE DÉPARTEMENT

## QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

---

**6 925 km<sup>2</sup> de superficie**

**164 308 habitants (au 1<sup>er</sup> janvier 2022)**

**24 habitants au km<sup>2</sup>**

**198 communes**

**+**

**Limitrophe des 5 autres départements de la région Sud-PACA**

**Frontalier avec l'Italie**

**118 sites d'espaces naturels sensibles**

**435 000 ha de forêts**

**+**

**93% de communes de moins de 2 000 habitants**

**59% de la population vit en milieu rural**

**25% des habitants ont moins de 20 ans, 33% ont plus de 60 ans**

**+**

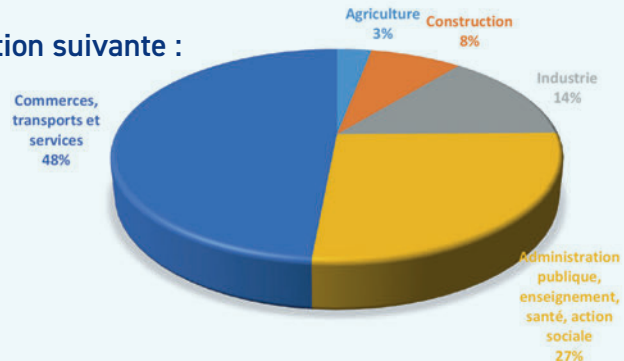
**19 collèges publics et 2 collèges privés accueillent 6 830 élèves**

**Plus de 2 400 km de routes départementales et 1 255 ouvrages d'art (ponts et tunnels)**

**Plus de 2 000 exploitants agricoles répartis sur 27% de la surface du département**

# PANORAMA ÉCONOMIQUE

- Niveau de vie médian de 22 233 €
- Taux de pauvreté de 17,1 % (contre 14,4 % au niveau national)
- Taux d'activité de 74,4 % (contre 74,3 % au niveau national)
- 18 510 entreprises
- 59 160 emplois, avec la répartition suivante :



## → Grandes filières :

- Saveurs et senteurs : plantes médicinales, aromatiques...
- Cosmétique : produits de beauté, parfums, distilleries de lavande, presses d'olives, savonneries, laboratoires
- Agro-alimentaire : fruits, légumes, transformation de produits d'origine animale
- Énergies renouvelables : hydraulique, bois et photovoltaïque
- Tourisme et thermalisme : 2,5 millions de touristes par an.

# LES MISSIONS DU DÉPARTEMENT

## 306 MILLIONS D'EUROS DE BUDGET\*

### → Les solidarités (30% du BP)

- Soutenir les familles et leurs enfants
- Aider les personnes en situation de handicap
- Favoriser l'insertion professionnelle
- Soutenir les seniors

### → Les routes (15% du BP)

- Améliorer la sécurité des automobilistes
- Le dispositif de viabilité hivernale

### → L'éducation, les collèges et la restauration scolaire (5% du BP)

- Favoriser la réussite scolaire dans un cadre de vie sans cesse amélioré
- Une restauration scolaire de qualité

### → Le secteur incendie (4% du BP)

- Soutenir les équipements du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Construire et rénover des casernes

### → Le sport, la jeunesse, la culture (3.5% du BP)

- Un département sportif
- La culture partout, pour une démocratie de citoyens éclairés

### → Le tourisme, l'environnement, la montagne, le développement durable, l'agriculture, l'eau et la forêt (2.5% du BP)

- Un département attractif et touristique
- Préserver notre patrimoine naturel
- La réserve naturelle géologique de Haute Provence
- Développer les énergies renouvelables
- Une meilleure gestion de l'eau

\* Ces chiffres du budget primitif 2024 comprennent budget d'investissement et de fonctionnement confondus.

# II. CADRE RÉGLEMENTAIRE

## DE L'AGENDA 2021 À L'AGENDA 2030

Depuis la conférence de Stockholm en 1972, les Nations unies organisent tous les dix ans les Sommets de la Terre qui, au fil des décennies, ont posé au niveau mondial les principes de préservation de l'environnement, puis de la recherche d'un développement durable incluant également la dimension sociale.

C'est dans cette dynamique que s'est développée à partir de 1992, avec la déclaration du Sommet de la Terre de Rio sur l'environnement et le développement, la notion de développement durable comme fondement de la coopération internationale. La déclaration de Rio énonce le droit des êtres humains à « une vie saine et productive en harmonie avec la nature » et les États doivent travailler, en coopération, à la réalisation des conditions du développement durable. 180 États s'engagent alors dans l'Agenda 21, référentiel d'actions de la Conférence définissant les pratiques de développement durable appliquées aux collectivités territoriales pour le XXI<sup>e</sup> siècle, via des agendas 21 locaux. La Conférence adopte ainsi deux conventions : l'une sur les changements climatiques et l'autre sur la diversité biologique.

C'est à la conférence de Rio de 2012, dite « Rio+20 », que les États ont convenu que seraient élaborés des « Objectifs de développement durable » (ODD) pour tous les pays. Après trois années de négociation, ces ODD ont fusionné avec les OMD « post-2015 » et ont abouti à l'adoption, le 25 septembre 2015, de 17 objectifs de développement durable couvrant pratiquement l'ensemble des questions de société et du devenir de l'humanité. Les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un plan d'action universel pour les populations, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

L'Agenda 2030 dessine une feuille de route détaillée qui fusionne l'agenda du développement, recouvrant les enjeux humanitaires majeurs, et celui des Sommets de la Terre pour le développement durable.

Tout au long de ce processus, la France a été très active et a veillé à la bonne intégration des enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes, de couverture sociale universelle, de la bonne gouvernance et des enjeux environnementaux et climatiques.



# L'AGENDA 2030 : UNE APPROCHE GLOBALE ET NOVATRICE

L'Agenda 2030 s'organise autour des « 5P » : il est au service de la planète, des populations, de la prospérité, de la paix et des partenariats.

Les 17 objectifs en forment le cœur et décrivent l'horizon idéal pour 2030 d'un développement durable supposant autant la justice sociale que la croissance économique, la paix et la solidarité, que la préservation des écosystèmes.

L'ambition globale de l'Agenda 2030 se caractérise par sa transversalité et par la reconnaissance des liens entre les différentes dimensions du développement. Chaque ODD fait ainsi référence aux autres objectifs à travers l'intitulé de ses cibles. Par exemple, on retrouve les enjeux environnementaux dans des cibles relatives à la lutte contre la pauvreté, l'agriculture, la santé, l'éducation ou la croissance. À l'inverse, les ODD environnementaux mettent l'accent sur les questions d'accessibilité, notamment aux personnes les plus vulnérables.

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 doit donc prendre en compte ces connexions ou « interrelations » entre les différents objectifs, qu'elles soient positives ou négatives.

Les Objectifs de développement durable sont une responsabilité partagée par l'ensemble des acteurs et des citoyens des pays signataires. Pour relever le défi de leur mise en œuvre en France, il a été nécessaire d'identifier les domaines clés dans lesquels la société française doit collectivement progresser. La mobilisation de tous les acteurs est donc une condition incontournable à leur réalisation, chacun ayant sa place et un rôle à jouer.

## LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGENDA 2030

-  **1 Eradication de la pauvreté** (Éliminer l'extrême pauvreté et la faim)
-  **2 Sécurité alimentaire et agriculture durable** (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable)
-  **3 Santé et bien-être** (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge)
-  **4 Éducation de qualité** (Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie)
-  **5 Égalité entre les femmes et les hommes** (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles)
-  **6 Gestion durable de l'eau pour tous** (Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau)
-  **7 Énergies propres et d'un coût abordable** (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable)
-  **8 Travail décent et croissance durable** (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous)
-  **9 Infrastructures résilientes et innovation** (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation)
-  **10 Réduction des inégalités** (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre)
-  **11 Villes et communautés durables** (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables)
-  **12 Consommation et production responsables** (Établir des modes de consommation et de production durables)
-  **13 Lutte contre les changements climatiques** (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions)
-  **14 Vie aquatique marine** (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable)
-  **15 Vie terrestre** (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité)
-  **16 Paix, justice et institutions efficaces** (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous)
-  **17 Partenariats pour la réalisation des objectifs**

# LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LA MÉTHODOLOGIE

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi de Grenelle 2 », a rendu obligatoire, pour toute collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, la production d'un rapport annuel d'évaluation sur sa situation en matière de développement durable.

Le décret d'application de la loi de Grenelle 2 soumet les collectivités à la présentation de ce rapport préalablement au débat sur le projet de budget, s'inscrivant ainsi dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens, dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux. Ce rapport

Ce rapport, qui devient un nouvel outil de dialogue local, porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, sur un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par cette collectivité sur son territoire, ainsi que sur l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

Cette année, le rapport revêt une nouvelle forme par rapport aux années précédentes : il a été structuré suivant les 5 finalités du développement durable telles que définies par l'article 110-1 du code de l'environnement, à savoir :

- La lutte contre le changement climatique   
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent.   
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations    
- L'épanouissement de tous les êtres humains   
- La transition vers une économie circulaire, soit des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.    

Pour traiter ces différentes thématiques, une maquette type de fiche-action a été élaborée et, pour chacune des 5 finalités, plusieurs enjeux par direction ont été identifiés, permettant in fine une meilleure lecture et compréhension du rapport. En effet, la décomposition des 5 finalités de développement durable en plusieurs enjeux distincts a permis de sous-catégoriser les thématiques et de mieux structurer la répartition des actions menées par le Département d'une part. D'autre part, la maquette type appelait des contributions synthétiques et illustrées, permettant d'aboutir ainsi à une présentation du rapport plus claire et concrète des actions-clés menées au sein de la collectivité en interne et en externe. Pour exemple, le canevas des fiches-actions :

**Finalité : 1 ou 2 ou 3 ou 4 ou 5**

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Identification de l'enjeu</li> <li>2- Orientations stratégiques (feuille de route)</li> <li>3- Objectifs opérationnels (feuille de route)</li> <li>4- Identification de l'action et sa description</li> <li>5- Indicateurs de suivi</li> <li>6- Comparaison interannuelle si l'enjeu est pluriannuel</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>7- Identification du portage et du suivi (direction référente, direction associée et partenaires éventuels)</li> <li>8- Illustrations par des schémas, des photos, diagrammes, courbes,...</li> <li>9- Gouvernance / groupe de travail</li> </ul> |
|---|--|

L'ensemble des fiches-actions renseignées indépendamment par chaque Direction ont pu ainsi être finalement regroupées à nouveau, pour l'ensemble des Directions, par finalité et enjeu, puis remises en forme pour une compréhension encore plus aisée.

L'ensemble des Directions et services de la collectivité a donc participé à l'élaboration du présent rapport de développement durable portant sur le bilan de l'année 2024 et la présentation des perspectives 2025. Ce travail transversal méthodique a ainsi permis à toutes les Directions de la collectivité de faire valoir, au travers du prisme du développement durable, leurs actions phares et leurs indicateurs de suivi au regard des politiques publiques qu'elles portent.



# III. BILAN DES ACTIONS MENÉES PAR LE DÉPARTEMENT

## 3.1 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

### ENJEU 1 : LES CONSOMMATIONS EN ÉNERGIE

Comme la plupart des organisations le Département s'est très vite confronté au paradoxe de la sobriété numérique, entérinant le fait que la réduction de l'utilisation des technologies pourrait entraver le progrès en matière de développement durable. Le défi est complexe, car réduire le numérique de manière aveugle est contre-productif. La période du Covid a largement démontré qu'augmenter le recours aux visioconférences réduit les déplacements et donc la pollution. Les chiffres clés (extrait du rapport d'activité des services 2023) :

- 2 Datacenters
- 300 serveurs virtualisés
- 9 200 postes / tablettes informatiques (dont 7 500 dans les collèges)
- 990 smartphones
- 200 imprimantes / copieurs multifonctions
- 550 solutions de vidéo / visio-conférences (dont 500 dans les collèges)
- 70 Téraoctets (To) de données stockées / 300 (To) données sauvegardées
- 300 applications de gestion et 115 applications pédagogiques
- + de 20 millions de mails archivés

La Direction des systèmes d'information et des usages numériques a proposé l'élaboration d'une stratégie de sobriété numérique, assumant pleinement d'utiliser plus de technologie pour gagner en efficacité opérationnelle. Typiquement, le Département stocke toujours plus de données car, même s'il faut veiller à chasser les doublons, elles lui permettent de moderniser l'administration et d'établir des tableaux de bord pour optimiser son pilotage. Parallèlement, elle renforce la dématérialisation et limite le nombre d'imprimantes et d'impressions.

C'est donc dans le cadre du plan d'actions de la mandature qu'une fiche action « Élaborer une stratégie dite « numérique responsable » a été retenue par nos élu(e)s **avec le lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en 2025** ayant pour objectif de faire converger transition numérique et transition écologique en réduisant l'empreinte environnementale du numérique (loi REEN n°2021-1485 du 15/11/21 et décret d'application du 29/07/22).

Pour engager cette démarche, un responsable REEN devra être nommé, et un groupe de travail transversal, chargé de sensibiliser toutes les directions aux enjeux et aux pratiques numériques écoresponsables et d'évaluer les actions et les retours d'expérience, devra être défini. En attendant, la DSIUN du Département privilégie l'équilibrage « intelligent » des choix technologiques et de l'usage des technologies avec les impératifs écologiques en se posant systématiquement la question du « numérique pour quoi faire ? », convaincue qu'une stratégie qui tient compte à la fois du potentiel du numérique en tant qu'accélérateur de la modernisation de l'administration et de la nécessité de modérer son impact environnemental est la meilleure façon d'aborder le paradoxe de la sobriété numérique.

Direction des bâtiments et de la logistique (DBL)  
Direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN)

→ Objectif opérationnel :

Réduire l'empreinte carbone des infrastructures numériques en adoptant des centres de données écoresponsables, en optimisant les systèmes d'information et en favorisant l'utilisation de technologies plus frugales en énergie.

→ Actions-clés :

■ Sobriété numérique : Intégrer le principe de sobriété numérique dans tous les projets numériques du Département. Cela inclut l'optimisation des infrastructures informatiques pour réduire leur consommation énergétique, comme l'arrêt des serveurs sous-exploités, l'effacement des fichiers inutiles et des mails archivés. Assurer la migration vers des serveurs moins énergivores et optimiser la répartition des machines.

En 2023, poursuite de la collaboration avec :

- les fournisseurs d'infrastructures numériques pour réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone de nos équipements : poursuite du remplacement de 300 micro-ordinateurs supplémentaires (90 Wh) par des portables de type Chromebook (3 Wh).

- les opérateurs de télécommunication pour améliorer la couverture et le débit du réseau mobile et de l'internet dans les zones rurales et défavorisées, afin de réduire les écarts numériques, de limiter les déplacements inter-sites grâce à l'usage des outils de conférence en ligne et de limiter les trajets domicile-travail pour 450 agents (38% des agents).

En 2023, engagement d'une pré-étude concernant le remplacement de nos 2 Datacenters par des infrastructures IT Green et innovantes.

■ Équipements et logiciels durables : Prolonger la durée de vie des équipements numériques et l'acquisition de logiciels d'occasion On Premise, dans le respect des droits d'usage des licences, en mettant l'accent sur le réemploi, le recyclage et la rationalisation du patrimoine matériel et immatériel informatique. Par exemple, allonger la durée de vie des postes de travail et des téléphones de 10 %, et réaffecter les équipements réformés pour d'autres usages.

En 2023, poursuite de la collaboration avec les fournisseurs d'infrastructures numériques pour réduire la consommation énergétique et l'empreinte carbone de nos équipements : allongement de la durée de maintenance des multifonctions (5 à 7 ans), allongement de la durée d'utilisation des vidéoprojecteurs (5 à 7 voire 8 ans).

■ Plan de transition numérique : Mettre en œuvre un plan de transition numérique aligné sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités numériques du Département, incluant des actions concrètes comme l'installation de panneaux photovoltaïques.

→ Indicateurs de suivi

- Diminution de la consommation énergétique du SI en kWh/an (avec ou sans solutions photovoltaïques)
- Comparaison annuelle des émissions de CO<sup>2</sup> avant et après l'optimisation du SI et l'installation des panneaux photovoltaïques.
- Constitution d'un comité de pilotage pour suivre la mise en œuvre des actions.

# CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

## Direction de l'ingénierie territoriale (IT)

Toutes les collectivités territoriales jouent un rôle-clé dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie et la promotion des énergies renouvelables. Elles ont la responsabilité d'investissements structurants sur le plan énergétique et notamment leur patrimoine bâti.

IT04 est sollicitée par les communes pour les accompagner sur leurs projets en lien avec la performance énergétique de ce patrimoine.

### → Objectif opérationnel :

**Accompagner les collectivités dans leur transition énergétique en répondant à l'ensemble des sollicitations des collectivités pour réaliser des audits énergétiques et en leur proposer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études de faisabilité et la conduite d'opérations.**

### → Action-clé :

IT04 a déployé une offre de service adaptée permettant de proposer des missions d'AMO (audits énergétiques, études de faisabilité et conduite d'opération) aux collectivités adhérentes.

2 agents sont mis à disposition pour répondre aux sollicitations des territoires.

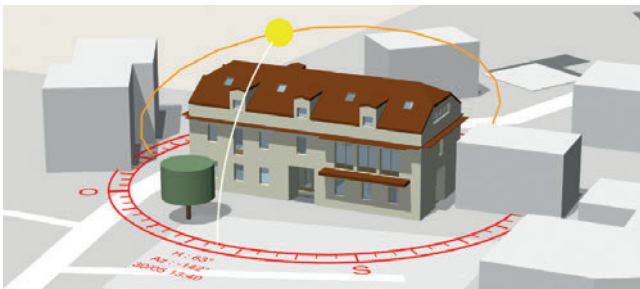
Cette offre de service peut également être mutualisée pour le patrimoine du Conseil départemental.

### → Indicateurs de suivi

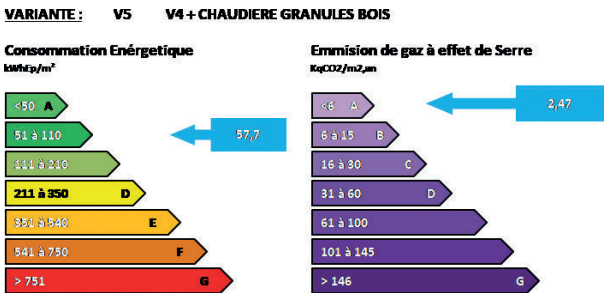
- Nombre d'audits énergétiques réalisés : 16 bâtiments communaux (10 logements, 2 salles polyvalentes, 2 écoles, 1 mairie et 1 gîte).
- Nombre de missions d'AMO (études de faisabilité et conduite d'opérations) réalisées : 2
- Économies de consommation d'énergie finale proposées lors des audits (en KWh électrique) : 260 421 kwh soit 100 000 km avec une voiture électrique.

Programme initié en 2023. Un suivi sera réalisé sur les années à venir.

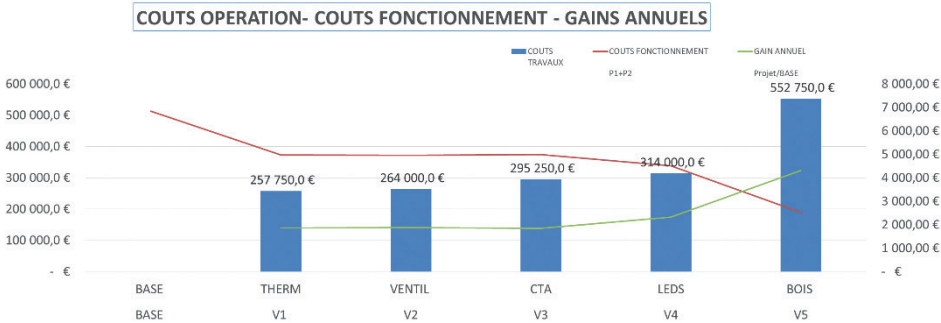
Visualisation d'un élément de simulation thermique :



Estimation des gains énergétiques et environnementaux :



Simulation de retour sur investissement de différents bouquets de travaux sur un bâtiment communal :



## Direction des bâtiments et de la logistique (DBL)

Les audits énergétiques ont été tous réalisés sur 2022 et 2023 pour engager le programme de rénovation, en application du décret « tertiaire » et de la volonté politique du Département. L'augmentation de l'effort d'investissement et la priorisation des actions liées aux économies d'énergie dans les programmes de travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments sont affirmées. Les services développent une approche énergétique approfondie et une labélisation dans les projets de construction ou de rénovation.

Depuis 2015, la mise en place de contrat de performance énergétique sur le périmètre des 16 collèges du département, a permis une réduction significative des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

### → Objectif opérationnel :

**Réduire les consommations d'énergie et la part des hydrocarbures.**

### → Actions-clés :

- **Isolation des bâtiments** : isolation extérieure du collège de la Motte du Caire et intérieure bâtiment 1 et 4 du centre d'astronomie.
- **Régulation des installations thermiques.**
- **Modernisation de la production** : *rénovation complète de la chaufferie du centre d'astronomie.*
- **Transition vers la sobriété énergétique dans l'utilisation des sites** : réduction de la période de chauffe, de la température de consigne à 19°C et des horaires de chauffe depuis l'hiver 22/23 dans les bâtiments ; coupure de l'eau chaude sanitaire dans les bureaux l'été.
- **Suivi des consommations** : prestation Citron, collecte directe des données des fournisseurs d'énergie pour compilation et analyse.
- **Transition de tous les bâtiments en luminaires Led** : achat de luminaires pour pose par les OP dans les collèges et la régie dans les bâtiments centraux.
- **Suppression des chaufferies au fioul.**
- **Suppressions des chaufferies au GPL si une alternative est possible.**
- **Réduction du recours au gaz naturel.**
- **Développement de l'achat d'énergie verte, c'est-à-dire issue d'énergies renouvelables.**

### → Indicateurs de suivi

- Évolution du nombre de chaufferies fioul restantes.
- Évolution du nombre de chaufferies gaz GPL restantes.
- Pourcentage d'énergie verte achetée.

### → Comparaison interannuelle :

- Pour les chaufferies au fioul, les études ont été réalisées pour les sites isolés. La mise en œuvre reste à faire. 11 chaufferies fioul restantes à la date du présent rapport. 3 suppressions prévues en 2025.
- Pour le gaz naturel, les études de réhabilitation du collège du Mont d'Or ont été réalisées sur l'hypothèse de la suppression du recours au gaz.
- Pour l'achat d'énergie verte, depuis 2016 les contrats d'achat d'électricité de grosse puissance « verts » et « jaunes » sont passés en électricité verte. Depuis 2019, la totalité des bâtiments départementaux a recours à 100 % d'électricité verte, y compris les tarifs bleus du Département, ce qui permet d'atteindre désormais un des objectifs du « Grenelle ». Cette notion a été introduite partiellement dans le dernier groupement d'achat de gaz.

## ENJEU 2 : LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES AUX DÉPLACEMENTS ET CHANTIERS DE ROUTE

Depuis une quinzaine d'années, le Département met en place différentes actions destinées à réduire l'impact de l'entretien et des travaux routiers sur l'environnement, parmi lesquelles :

- l'achat de véhicules électriques qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie fossile ;
- la recherche d'économies de carburant par la mise en place notamment d'une démarche interne d'éco-conduite, de rationalisation de l'utilisation des véhicules de service et le développement de plateforme de mobilités partagées sur le département ;
- la réalisation d'enrobés bitumineux tièdes, ce qui limite la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre.

### FAVORISER LE DÉPLOIEMENT DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

#### Direction des bâtiments et de la logistique (DBL)



#### → Objectif opérationnel :

Équiper les bâtiments départementaux de bornes de recharge IRVE.

#### → Actions-clés :

- Installation de bornes affectées au VL ou VUL, 7 ou 11kVA.
- Installation de bornes d'itinérance 22kVA pour faciliter les déplacements intersites.
- Développement de partenariats pour les sites non équipés.

#### → Indicateurs de suivi

- Évolution du nombre de points de recharge propres.
- Évolution du nombre de bâtiments équipés.

#### → Comparaison interannuelle :

- 19 bornes VL/VUL posées proposant 31 prises de recharge. 7 bornes proposant 14 prises de recharge en cours de commande pour 2024.
- Étude électrique en cours pour la pose de bornes d'itinérance et les compléments 2025 (prévision 2025).

Les actions sont menées en collaboration avec le Centre technique routier départemental (CTRD).

Direction des routes et des interventions territoriales (DRIT)

La loi d'orientation des mobilités (LOM) publiée au Journal Officiel le 26 décembre 2019 vise notamment la décarbonation des transports terrestres. À ce titre, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, 30% des véhicules légers renouvelés au sein de la flotte administrative (hors véhicules d'exploitation des routes de la Direction Territoriale des Routes et de la Direction des Politiques et des Infrastructures routières) doivent être à faibles émissions, c'est-à-dire émettant moins de 50 grammes de CO<sup>2</sup> par kilomètres (électriques, hybrides rechargeables, hydrogène).

→ Objectif opérationnel :

Achat annuel d'au moins 30% de véhicules à faible émission.

→ Action-clé :

Poursuite de la politique d'achat de véhicules légers à faible émission.

→ Indicateurs de suivi

Nombre de véhicules à faible émission achetés par rapport au nombre total de véhicules achetés :

	2021	2022	2023
<b>Flotte administrative (soumis à la loi)</b>			
- Véhicules renouvelés	3	7	15
- Véhicules renouvelés à faible émission	0	2	8
- % de véhicules renouvelés à faible émission	0%	29%	53%
<b>Flotte exploitation (non soumis à la loi)</b>			
- Véhicules renouvelés	14	7	2
- Véhicules renouvelés à faible émission	7	3	1
- % de véhicules renouvelés à faible émission	50%	43%	50%
<b>TOTAL</b>			
- Véhicules renouvelés	17	14	17
- Véhicules renouvelés à faible émission	7	5	9
- % de véhicules renouvelés à faible émission	41%	36%	53%

→ Comparaison interannuelle :

	2021	2022	2023
Flotte administrative (soumis à la loi)	-	1 357 115	8 927 565
Flotte exploitation (non soumis à la loi)	12 917 897	5 754 445	1 776 013
<b>TOTAL</b>	12 917 897	7 111 560	10 703 578
<b>Cumul</b>	12 917 897	20 029 457	30 733 035

kg.CO<sup>2</sup> économisé lors du renouvellement de véhicule par des véhicules à faible émission

## Direction des routes et des interventions territoriales (DRIT)

Dans le cadre de leurs marchés et commandes, les services routiers du Département travaillent sur l'utilisation de techniques de renouvellement des couches de chaussée moins impactantes pour l'environnement par rapport à la technique classique de béton bitumineux à chaud : enduits superficiels, enrobés à basse température, enrobés coulés à froid qui sont des techniques moins émettrices de gaz à effet de serre, moins consommatrices de ressources et moins polluantes.

### → Objectif opérationnel :

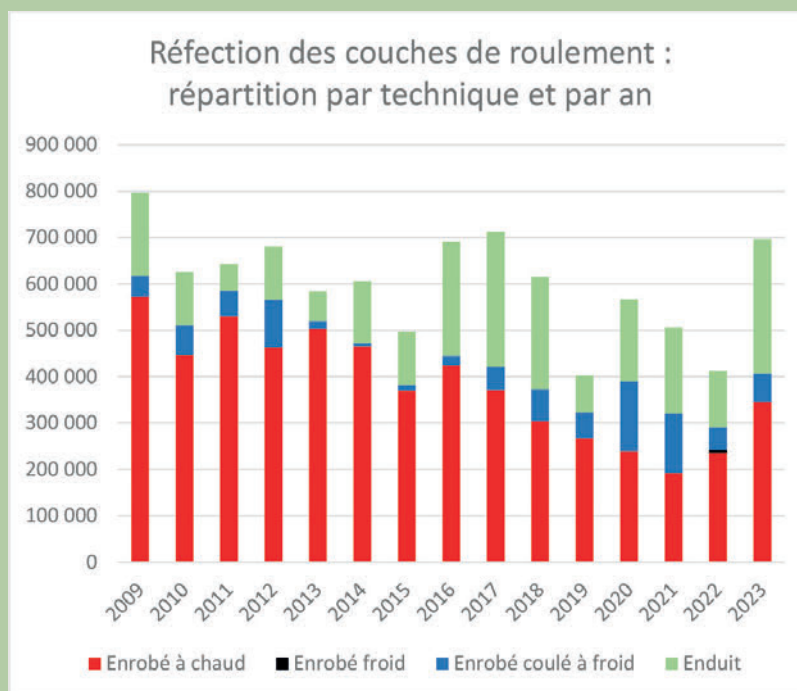
**Utilisation de techniques pauvres en carbone (moins émettrices de gaz à effet de serre, moins consommatrices de ressources et moins polluantes) dans le cadre des renouvellements de couches de surfaces.**

### → Action-clé :

**4 grandes techniques sont utilisées pour la réfection des couches de roulement du réseau départemental** : 1 consommatrice d'énergie, donc émettrice de CO<sup>2</sup> (enrobé à chaud) et 3 pauvres en émission de carbone à la fabrication des matières premières (enrobé à froid, enrobé coulé à froid et enduit superficiel d'usure). L'action consiste à utiliser de plus en plus les techniques pauvres en émission de carbone et à diminuer la production de carbone par mètre carré de couche de surface réalisée.

### → Indicateurs de suivi

Surfaces (en m<sup>2</sup>) réalisées avec des techniques pauvres en carbone par rapport aux surfaces totales réalisées



Direction des bâtiments et de la logistique (DBL)

→ Objectif opérationnel :

Faciliter l'usage des vélos pour les agents et les utilisateurs.

→ Actions-clés :

- Aménagement de locaux couverts et sécurisés pour les agents.
- Aménagement de zones pour les utilisateurs, et particulièrement sécurisées pour les collégiens.
- Création de zones tampons de partage, devant les collèges, pour faciliter l'accès des collégiens.

→ Indicateurs de suivi

- Évolution du nombre de bâtiments équipés pour les agents.
- Évolution du nombre de bâtiments équipés pour les utilisateurs.
- Évolution du nombre de bâtiments équipés pour les collégiens.
- Évolution du nombre d'emplacements disponibles.

→ Comparaison interannuelle :

- 4 sites centraux équipés (30 à 40 places disponibles), capacité à améliorer.
- 6 collèges sont équipés de zones cyclables. 2 projets sont en cours pour 2025.
- 9 collèges aux abords déjà aménagés de zones tampons de partage.







### ENJEU 3 : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

#### PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

#### Direction des bâtiments et de la logistique (DBL)

##### → Objectif opérationnel :

**Systématiser le recours aux énergies renouvelables.**

##### → Actions-clés :

- Pose systématique de centrales photovoltaïques en toiture, en autoconsommation et revente du surplus, en fonction des contraintes d'urbanisme.
- Développement de centrales photovoltaïques sur auvent de parkings.
- Poursuite de l'installation de chaufferies bois, plaquettes ou granulés, avec secours.
- Développement du recours à la géothermie.

##### → Indicateurs de suivi

- Nombre de m<sup>2</sup> de panneaux installés.
- Nombre kWh produits.
- Nombre de t de CO<sup>2</sup> évitées.

##### → Comparaison interannuelle :

- Pour les centrales photovoltaïques en toiture, collèges de Forcalquier (36kWc) et Manosque-Giono (36kWc) en production, soit environ 300 m<sup>2</sup>. CTRD (36kWc) livré début 2024 et Archives livré fin 2024, soit environ 250 m<sup>2</sup>.
- 2 projets de centrales photovoltaïques de toiture stoppés, à la date du présent rapport, pour des problèmes d'urbanisme.
- 3 projets de centrales photovoltaïques de toiture prévus en 2025.
- Étude prévue fin 2024 sur parking Soleil-Bœuf pour centrale photovoltaïque sur auvent.
- Toujours 6 sites en production bois, 4 sites raccordés à des réseaux bois.
- 2 études d'opportunité faites sur la MT de Digne et le collège de St André pour recours à la géothermie.

## Direction de l'environnement, de la montagne et du tourisme (DEMT)

Les Alpes sont particulièrement exposées aux effets du dérèglement climatique : en effet, le réchauffement des températures touche deux à trois fois plus rapidement les grands massifs montagneux. Dans le sud-est de la France, dont les Alpes de Haute-Provence, les projections disponibles soulignent une tendance robuste à la hausse des températures (augmentation potentielle de +3°C à l'échelle du massif des Alpes d'ici à la fin du siècle), plus marquée en été, ainsi qu'à la hausse de fréquence des vagues de chaleur. Pour les précipitations, les résultats sont moins clairs : à moyen terme, les modèles ne permettent pas de déceler le signe de l'évolution des précipitations moyennes. En revanche, à l'horizon fin de siècle, on s'orienterait vers une diminution des précipitations moyennes et une hausse de fréquence des sécheresses. D'ailleurs, les projections soulignent une diminution drastique de la durée de l'enneigement et de la hauteur minimale des neiges, surtout pour les altitudes faibles. Enfin, les scientifiques prévoient également une multiplication des événements extrêmes (écoulements, glissements, laves torrentielles...) ainsi que des inondations.

C'est en moyenne montagne que l'enjeu d'adaptation et de gestion de ces risques est le plus fort, au regard des populations exposées. C'est dans cette moyenne montagne à laquelle appartient notre territoire, château d'eau de la région, que les actions de préservation des ressources, de valorisation et d'adaptation des aménités doivent être conduites.

Les dispositions législatives inscrites à l'article L 229-25 du Code de l'environnement font référence à l'établissement de bilans de consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre. Le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 rend obligatoire la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre pour, entre autres, les collectivités de plus de 50 000 habitants et les établissements publics de plus de 250 personnes afin qu'ils mesurent leur impact sur le climat, via un bilan de gaz à effet de serre. Le décret n°2022-982 du 1<sup>er</sup> juillet 2022 rend obligatoire l'intégration dans le périmètre d'étude les émissions indirectes relevant du scope 3 (territoire), ainsi que la construction d'un plan de transition.

Dans un contexte d'exemplarité, de lutte contre le changement climatique et en accord avec la réglementation en vigueur, le Département a amorcé son bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) « Patrimoine et Compétences » sur le jeu des données disponibles les plus récentes, c'est-à-dire l'année 2023. Ce BEGES portera sur les émissions générées par le fonctionnement des activités et services de la collectivité, par la mise en œuvre des compétences départementales et les émissions indirectes significatives.

Ce nouveau Bilan, qui fait suite aux premières quantifications d'émissions de gaz à effet de serre du Département de 2012 puis 2020, permettra de faire le bilan des mesures entreprises jusqu'à aujourd'hui, et d'identifier les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre pour permettre à la collectivité de continuer à réduire significativement ses émissions, et éventuellement d'étudier d'autres champs d'action possibles, qui n'auraient pas encore été mobilisés.

La mission est prévue sur la période septembre 2024-juin 2025. Le marché, d'un montant de 31 788 euros TTC, a été attribué à la société NEPSEN. Le planning prévisionnel est le suivant :

DETAIL DES PRESTATIONS		Mois						
		Été 24	Sept 24	Oct 24	Nov 24	Dec 24	Janv 25	Fevr 25
<b>Etape 1</b>	<b>Mise en route</b>	■						
	Réunion de cadrage avec l'Equipe projet en distanciel pour validation du planning, présentation de la démarche et pour une première estimation du périmètre							
	Rédaction d'une note de cadrage							
<b>Etape 2</b>	<b>Sensibilisation</b>		■	■	■	■	■	■
	Fresque du climat (en présentiel) - Sensibilisation n°1							
<b>Etape 3</b>	<b>Identification des sources d'émissions</b>		■	■	■	■	■	■
	Réunion de lancement en COPIL (en présentiel) - Sensibilisation n°2							
	Inventaire des données à collecter - Matrice de collecte							
	Echanges au fil de l'eau avec l'Equipe projet							
<b>Etape 4</b>	<b>Collecte des données</b>		■	■	■	■	■	■
	Echanges avec les personnes-ressources							
	Collecte des données et formulation d'hypothèses							
	Echanges au fil de l'eau avec l'Equipe projet							
<b>Etape 5</b>	<b>Exploitation et analyse des données</b>				■	■	■	■
	Traitement et intégration des données dans le tableur Bilan Carbone							
	Echanges au fil de l'eau avec l'Equipe projet							
	Analyse économique							
	Réunion de présentation du bilan en COPIL (à distance) - Sensibilisation n°3							

## → Objectifs opérationnels :

### ■ Préserver et valoriser le territoire en veillant à son adaptation aux transitions écologiques et énergétiques :

- Inscrire l'agriculture et la forêt dans une stratégie de développement durable
- Poursuivre la protection et la valorisation des ressources naturelles
- Allier préservation de patrimoines naturels exceptionnels et activités de pleine nature et touristiques

### ■ Mettre en place des actions plus respectueuses de l'environnement.

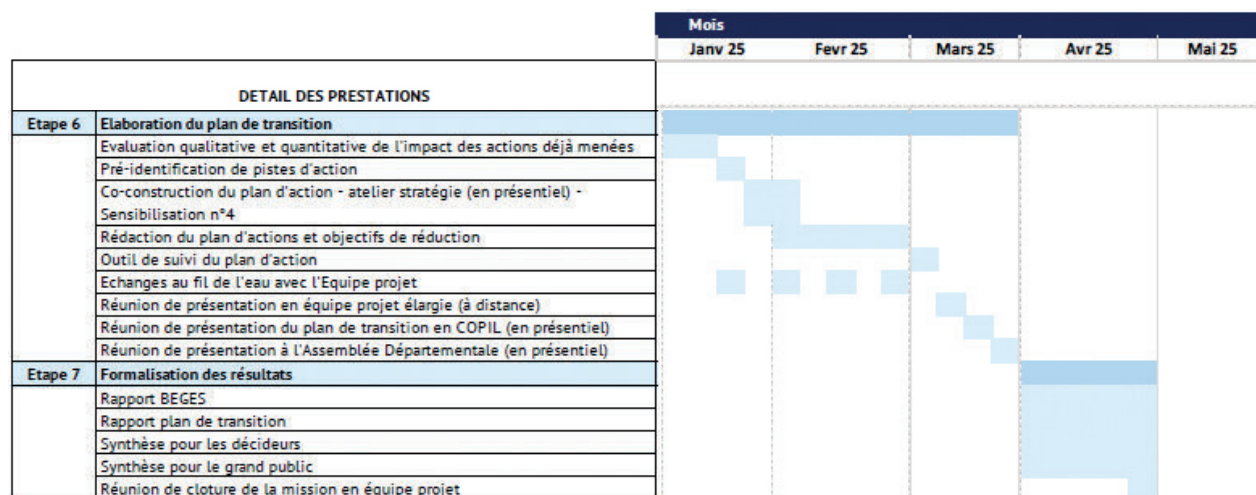
## → Actions-clés :

**Élaboration d'un plan de transition** : le plan de transition, joint au bilan GES, décrira les objectifs, moyens et actions mises en œuvre au cours des années suivant le bilan précédant, ainsi que les résultats obtenus. Il présente séparément, pour les émissions directes et pour les émissions indirectes, les actions et les moyens que la collectivité envisage de mettre en œuvre au cours des années jusqu'à l'élaboration de son bilan suivant. Il indique le volume global des réductions d'émissions de GES attendu pour les émissions directes et indirectes.

**Une équipe projet de la DEMA a été identifiée en appui de l'élue référente du BEGES.** Pour l'élaboration du bilan des émissions de gaz à effet de serre et du plan de transition, l'ensemble des directions de la collectivité seront sollicitées lors des diverses phases de la mission qui sera externalisée.

**La gouvernance du projet est envisagée à l'échelle d'un comité de pilotage** (CODIR du Département) réunissant l'ensemble des directions concernées par la démarche afin de fournir la même information à l'ensemble des acteurs impliqués et de mobiliser de façon cohérente et coordonnée la donnée à collecter.

**Au sein du Conseil départemental, une phase de sensibilisation sera menée en interne.** Elle s'adressera a minima aux décideurs (le Directeur général des services, les Directeurs généraux adjoints, une quinzaine de directeurs) et aux personnes qui apporteront une contribution au cours du bilan GES.



## 3.2 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

### ENJEU 1 : LE GRAND CYCLE DE L'EAU

Le département des Alpes de Haute-Provence présente un réseau hydrographique particulièrement dense avec plus de 2500 km de rivières, 150 lacs de montagne et 10 grands lacs artificiels ou naturels, qui fondent une grande partie de son économie : énergie, agriculture, tourisme, eau potable. Il est considéré comme le château d'eau de la Provence avec deux rivières majeures, la Durance et le Verdon, qui font la renommée du territoire en couvrant plus de 60 % des usages de l'eau en région, sans oublier d'autres rivières de montagne qui caractérisent le département : l'Ubaye, la Bléone, l'Asse...

L'eau constitue à la fois une ressource, un écosystème et un bien commun dont la préservation est aujourd'hui « l'affaire de tous ». Malgré une organisation spécifique qui gère la répartition de l'eau autour des grands bassins, des disparités spatiales et temporelles pour l'accès à cette ressource existent dans le département des Alpes de Haute-Provence. Les effets du changement climatique accentuent les problèmes de disponibilité et de partage de la ressource, aggravant ainsi la vulnérabilité de certains territoires mal couverts par les aménagements hydrauliques structurants de la Durance et du Verdon. Plus de la moitié des bassins versants du département sont ainsi identifiés comme déficitaires ou en équilibre précaire quant à l'accès à l'eau.

L'accélération des effets du changement climatique et ses impacts nous obligent à interroger collectivement l'organisation de la gouvernance et des moyens, et à proposer des leviers d'amélioration pour la préservation de la ressource en eau.

### ENCOURAGER LES ACTIONS POUR AMÉLIORER LE PARTAGE DE LA RESSOURCE ENTRE TERRITOIRES ET USAGES

#### Direction de l'agriculture, de l'eau et de la forêt (DAEF)

Tous les acteurs publics comme les acteurs privés sont engagés collectivement, et selon leur domaine de compétence, dans l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, à travers la Directive européenne cadre sur l'eau – DCE- et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux – SDAGE- 2022-2027.

En réponse à la sécheresse historique 2022, des 1ères Assises départementales de l'eau se sont tenues en octobre 2022 puis en novembre 2023, co-présidées par le Préfet et la Présidente du Département. Une « prise de conscience collective » s'en est suivie, et en déclinaison du plan national de l'eau, une nouvelle stratégie de gestion de l'eau départementale a été élaborée et votée en octobre 2023.

Il a été décidé de créer un comité départemental de la ressource en eau co-piloté par le Préfet de département et la Présidente du Département, pour piloter la mise en œuvre de la feuille de route et définir des priorités d'actions à l'échelle départementale. La première réunion du comité départemental a eu lieu en juin 2024.

Sur le grand cycle de l'eau, le Département s'est fortement investi dans les partenariats stratégiques de niveau régional, notamment, l'arrêté cadre interdépartemental et dans la gouvernance associée du Comité Ressource en Eau Interdépartemental (CREI) pour le suivi de la situation hydrologique régionale et la gestion des retenues de la Durance et du Verdon. D'autre part, le Département apporte un soutien actif à la gestion intégrée de la ressource en eau. Marion Magnan, vice-présidente du Département, déléguée à l'environnement et au développement durable, a été élue présidente de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Durance, le 17 mai 2023. Ce SAGE est un des plus importants de France, avec une CLE qui regroupe 105 membres. Le SAGE de la Durance, implique nécessairement qu'un dialogue élargi soit mis en place avec les deux SAGE pré-existants du Verdon et du Calavon-Coulon. L'adaptation au changement climatique et la conciliation des usages de l'eau avec la préservation de la biodiversité sont au cœur de la démarche.

## → Objectifs opérationnels :

### Le Département est engagé dans les projets mis en œuvre par les structures dont elle est membre :

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et la révision du Contrat de rivière du Verdon, animés par le Parc Naturel Régional du Verdon ;
- Le SAGE de la Durance, animé par le syndicat mixte du SMAVD-EPTB Durance ;
- Le SAGE du Calavon, animé par le Parc Naturel Régional du Luberon ;
- L'AGORA, animée par la Région ;
- Le contrat de rivière de l'Asse-Bléone, porté par le syndicat de rivière, le SMAB ;
- Le Comité de Gestion Collégiale de l'EAU, animé par le préfet de département.

### Il participe également aux instances du comité de bassin pour la planification de l'eau, animées par l'agence de l'eau et les services de l'État. Il est également actionnaire de la Société du Canal de Provence.

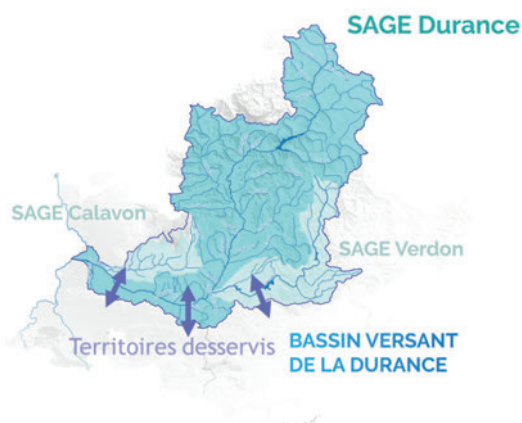
Le Département s'investit très fortement dans les partenariats stratégiques de niveau régional, notamment l'arrêté cadre interdépartemental, et dans la gouvernance associée du Comité Ressource en Eau Interdépartemental (CREI). Cela lui permet de suivre les points de la situation hydrologique régionale et la gestion des retenues de la Durance et du Verdon.

**De plus, le Département apporte un soutien actif à la gestion intégrée de la Durance.** Marion Magnan, vice-présidente du Département, déléguée à l'environnement et au développement durable, a été élue présidente de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Durance, le 17 mai 2023. Ce SAGE est un des plus importants de France, avec une CLE qui regroupe 105 membres. L'adaptation au changement climatique est au cœur de la démarche qui concentre tous les enjeux de gestion intégrée de la ressource en eau. La Durance constitue un enjeu de gouvernance mais aussi un enjeu sociétal pour les territoires qu'elle traverse, tant les usages liés à cette ressource sont nombreux : eau potable, qualité des milieux naturels et biodiversité, hydroélectricité, irrigation, industries, tourisme, activités de loisirs et de pratique de la pêche...

**Le Département a également conclu en 2023 une convention d'objectifs avec EDF pour la période 2023-2028** pour revoir les modalités d'affectation de la redevance perçue par le Département au titre des aménagements hydroélectriques de Serre-Ponçon en faveur des projets d'adaptation au changement climatique menés par le monde agricole, et élargir ce partenariat historique à d'autres thématiques.

## → Actions-clés :

- **Suivi du SAGE Durance** : mise en place de la CLE du bureau et des commissions thématiques.
- **Suivi de l'inter SAGE Durance-Calavon-Verdon** : mise en place d'un dialogue élargi avec le SAGE Durance et les deux SAGE préexistants du Verdon et du Calavon-Coulon.
- **CREI, et nouvel ACI pris en 2023.**
- **CDE.**



### → Indicateurs de suivi

- Indicateurs de gouvernance  
Nombre de CDE suivi
- Indicateurs de suivi du tableau de bord de la feuille de route départementale  
Nombre de réunions CLE et commission du SAGE Durance et livrables des études  
Nombre de réunions inter-SAGE Durance-Calavon-Verdon  
Nombre de réunions du CREI et ACI révisé

À l'échelle départementale, la création d'un Comité départemental de l'eau a été lancée en juin 2024. Animé par l'État, avec une forte implication du Département, il permettra d'établir des priorités au travers d'un tableau de bord de la feuille de route départementale, au regard des priorités locales et des enjeux régionaux. Il permettra également de suivre et mesurer l'adéquation des différentes politiques de l'eau menées aux diverses échelles (de la commune à la Région en passant par les gestionnaires du petit et du grand cycle de l'eau, le Département, l'Agence de l'Eau, l'ARS, etc.).

Les partenaires sont l'État via la Direction départementale des territoires (DDT), l'Agence de l'Eau et l'Agence régionale de santé (ARS), la Région Sud-PACA et l'Association des maires du 04.

## ENJEU 2 : L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'amélioration de la gestion de l'alimentation en eau potable (AEP) est une nécessité devenue un enjeu prioritaire vis-à-vis du changement climatique. Il s'agit tout à la fois de s'adapter à la raréfaction de la ressource mais également de contribuer à la protection des milieux aquatiques. En effet, la limitation des prélèvements notamment joue un rôle majeur dans le maintien des débits minimum dans les cours d'eau permettant d'assurer la survie de certaines espèces (cf. thématique « Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources »).

En 2023 les services du Département ont mis en évidence ou confirmé les éléments suivants :

- Des rendements de réseaux globalement médiocres et localement mauvais mais des indices linéaires de pertes plus nuancés qui permettent d'intégrer les caractéristiques techniques du territoire (faible densité d'abonnés dans l'essentiel du département, fortes contraintes de sites) ;
- Un taux de renouvellement trop faible qui ne permet pas d'augmenter la performance globale du système, de lisser les investissements et d'asseoir les services sur une gestion durable (adéquation des prix et du niveau de service) ;
- Une problématique spécifique de la tarification au forfait qui relève d'une logique de gestion durable et vertueuse des services.

Fort de ce constat, partagé avec les services de l'État, la nouvelle politique départementale de l'eau, votée fin 2023, met notamment l'accent sur l'accompagnement prioritaire aux actions visant à limiter les prélèvements d'eau. Cet effort ne pouvant pas se faire au détriment des services publics de l'eau et de leurs usagers, l'accompagnement doit porter à la fois sur l'aspect financier et la mutualisation des compétences techniques.

### ENCOURAGER LES ACTIONS VISANT LES ÉCONOMIES D'EAU ET LA SOBRIÉTÉ DANS LES USAGES LIÉS À L'EAU

#### Direction de l'agriculture, de l'eau et de la forêt (DAEF) – Service Eau Énergie

La Direction de l'Ingénierie Territoriale, avec le service Eau Énergie, accompagne les communes et les EPCI dans l'exercice de leurs compétences, notamment pour la gestion des unités de distribution et la protection de la ressource en eau potable.

En matière d'alimentation en eau potable, au sein de la DAEF, il s'agit de maintenir la dynamique d'accompagnement des collectivités, maîtres d'ouvrage des unités de distribution, entamée il y a près de 30 ans et de concentrer les efforts sur les points de fragilité de notre département.

#### → Objectifs opérationnels :

##### À travers l'activité de l'agence départementale Ingénierie et Territoires (IT04) :

- Pérenniser l'assistance technique auprès des collectivités dans l'accompagnement de leurs projets à travers la conduite d'études de faisabilité et tout le processus l'assistance à maîtrise d'ouvrage pouvant aller jusqu'au suivi de réalisation des travaux.

##### À travers l'activité des services du Département :

- Maintenir une base de connaissance et diffuser l'information auprès des partenaires ;
- Renforcer l'assistance financière des collectivités par la mise en application de la nouvelle politique de l'eau décidée fin 2023.



## → Actions-clés :

Dans le domaine de l'alimentation en eau potable, pour répondre à ces objectifs, plusieurs actions sont développées :

### ■ Assistance technique à travers l'assistance à Maîtrise d'ouvrage notamment, qui porte essentiellement sur :

- la gestion du manque de ressource et amélioration des réseaux,
- l'amélioration de la qualité de l'eau et la protection de la ressource,
- la tarification (eau / assainissement) et l'amélioration des conditions d'exploitation,
- l'accompagnement des collectivités pour les procédures administratives.

■ Assistance financière dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique de l'eau en fin d'année 2023 où le Département a décidé de renforcer le soutien aux investissements liés à l'alimentation en eau potable à travers notamment des Appels à Projets spécifiques et en y consacrant près de 1,5 M€ annuellement.

■ Collecte, analyse, synthèse et diffusion d'un ensemble cohérent de données en matière d'eau potable. Dans cet ensemble, la production de données par les services départementaux est une caractéristique spécifique leur activité. Un point d'étape important a été réalisé en 2023 par l'établissement du document de référence par les services.

## → Indicateurs de suivi

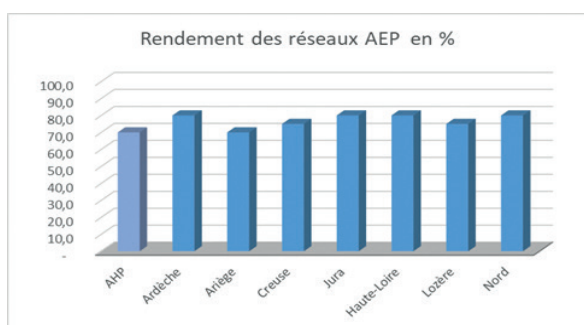
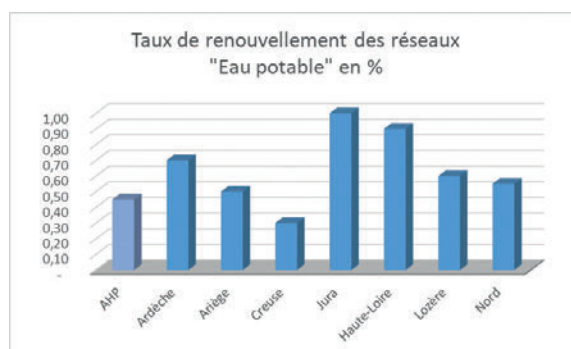
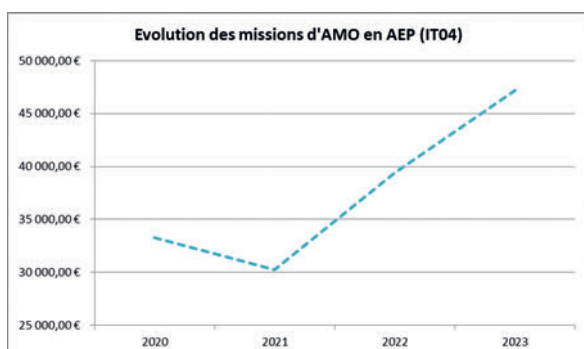
### ■ Indicateurs d'activité des services et des partenariats :

- 11 nouvelles missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) engagées
- 57 dossiers d'AEP financés
- 1 000 000€ de subventions attribuées

### ■ Indicateurs de performance « AEP » à la date du présent rapport (septembre 2023) :

- Rendement des réseaux : 70,8 % (année de référence 2022)
- Indice linéaire de pertes : 4,5 m<sup>3</sup>/km/J (année de référence 2022)
- Taux de renouvellement des réseaux : environ 0,42 % (année de référence 2022)
- Nombre de collectivités au forfait : 31
- % de communes dotées de schémas directeurs de moins de 10 ans : 32 %

Les missions d'assistance technique sont en hausse depuis plusieurs années (cf. graphique ci-dessous). Pour les autres indicateurs, 2023 constituera l'année de référence pour la comparaison interannuelle.



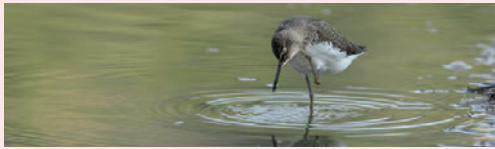
Lors des Assises de l'eau du 17 novembre 2023 organisées par le Département et l'État, le Département a présenté sa nouvelle stratégie départementale de l'eau, et le Préfet sa feuille de route départementale, en déclinaison du Plan national de l'eau présenté par le Président de la République en mars 2023 à Savines-le-Lac. Ces Assises constituent le point de départ d'un plan d'action et la création d'un Comité départemental de l'eau qui a été lancé en juin 2024.

Les actions opérationnelles sont menées en partenariat avec l'Agence de l'Eau RMC, la Préfecture et la Direction Départementale des Territoires. Elles sont également intégrées au suivi réalisé dans le cadre du Comité Département de l'eau animé par l'État, avec une forte implication du Département.

## ENJEU 3 : LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES

L'assainissement des eaux usées participe à la protection des milieux aquatiques. Les cours d'eau étant des milieux récepteurs de pollutions brutes ou résiduelles, les systèmes d'assainissement permettent de réguler et d'atténuer l'impact des eaux usées ou pluviales sur le milieu naturel.

Dans le Département, l'assainissement des eaux usées est assuré par 276 stations d'épuration, pour la plupart rejetant les effluents traités directement ou via une zone de rejet intermédiaire dans les cours d'eau. Il s'agit de masses d'eau de qualité, dont la préservation est un enjeu sanitaire et environnemental qui se renforce avec les conséquences du changement climatique (baisse des débits, augmentation des températures).



Les équipements mis en place pour assurer la collecte, le transfert puis la dépollution des eaux fonctionnent sous la responsabilité des collectivités compétentes et doivent obéir à ces enjeux afin d'éviter, ou a minima de diminuer, la perturbation des milieux aquatiques d'eau douce.

La protection de ces milieux sensibles et la gestion de l'assainissement sont encadrées par une législation particulièrement riche et contraignante, et passe d'abord par le suivi et la surveillance des systèmes d'assainissement collectif.

### PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES : ASSAINISSEMENT

#### Direction de l'agriculture, de l'eau et de la forêt (DAEF) - Service Eau-Énergie et SATESE

La Direction de l'Ingénierie Territoriale, avec les services d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE) et Eau Énergie, accompagne les communes et les EPCI dans l'exercice de leur compétence, notamment pour la gestion des systèmes d'assainissement, l'alimentation et la protection de la ressource en eau potable, dans l'objectif de protection des milieux aquatiques et de la biodiversité.

En matière d'assainissement, au sein de la DAEF il s'agit de maintenir la dynamique d'accompagnement des collectivités, les maîtres d'ouvrage de systèmes d'assainissement collectifs. D'autre part, il est important de conforter les compétences dans le domaine de la gestion des eaux pluviales.

Cette assistance s'opère d'un point de vue technique mais également d'un point de vue financier.

#### → Objectifs opérationnels :

##### À travers l'activité de l'agence départementale Ingénierie et Territoires (ITO4) :

- Pérenniser l'assistance technique auprès des collectivités en charge de leurs systèmes d'épuration, notamment concernant certaines activités en tension en période estivale (réalisation des bilans de pollutions réglementaires) ;
- Maintenir les moyens d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement des projets des collectivités à travers la conduite d'études de faisabilité et tout le processus de construction pouvant aller jusqu'à la mise en service des ouvrages ;
- Adapter l'offre de service et assurer une montée en expertise dans le domaine de gestion des ruissellements urbains et des aménagements pluviaux.

##### À travers l'activité des services du Département :

- Maintenir une base de connaissance et diffuser l'information auprès des partenaires ;
- Renforcer l'assistance financière des collectivités par la mise en application de la nouvelle politique de l'eau décidée fin 2023.

#### → Actions-clés :

Dans le domaine de l'assainissement, pour répondre à ces objectifs, plusieurs actions sont développées :

- Des visites d'assistance technique sont réalisées chaque année par le SATESE pour apporter des conseils à l'exploitation des ouvrages d'épuration (optimisation des process de traitement, respect des obligations réglementaires...) et fiabiliser les dispositifs d'auto-surveillance des systèmes d'assainissement ;

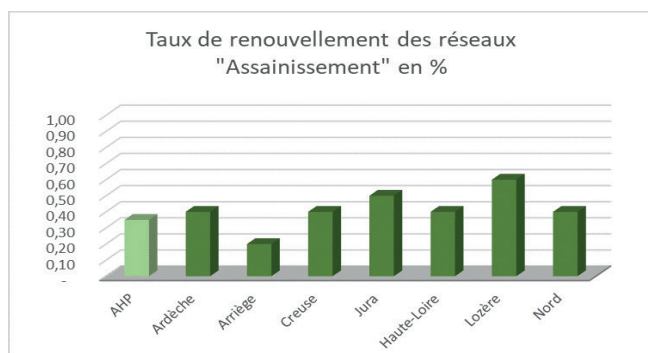
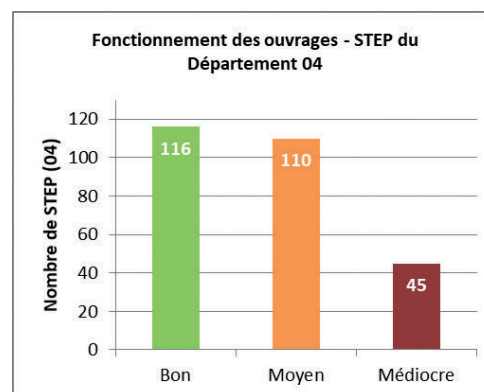
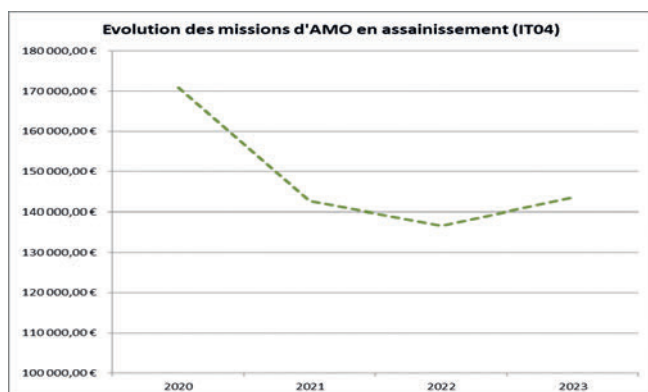


- L'accompagnement des dossiers réglementaires concernant les stations d'épuration permet de faciliter l'émergence des projets de construction de nouvelles stations ou de réhabilitation d'ouvrages existants ;
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création et la réhabilitation des stations d'épuration (programme d'opération, recrutement des maîtres d'œuvre et suivi de réalisation), pour la création et la réhabilitation des réseaux d'assainissement ainsi que la réalisation des schémas directeurs d'assainissement ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique de l'eau en fin d'année 2023, le Département a décidé de renforcer le soutien aux investissements liés à l'assainissement, à travers notamment des Appels à Projets spécifiques, en y consacrant près de 1,2 M€ annuellement ;
- La promotion d'une gestion intégrée des eaux pluviales qui contribue à limiter l'impact de l'urbanisation sur l'environnement et participe à rétablir le cycle naturel de l'eau, tout en luttant contre la dégradation de la ressource en eau et l'érosion de la biodiversité ;
- Collecter, analyser, synthétiser et diffuser un ensemble cohérent de données en matière d'eau potable. Dans cet ensemble, la production de données par les services départementaux est une caractéristique spécifique leur activité. Un point d'étape important a été réalisé en 2023, par l'établissement du document de référence par les services.

## → Indicateurs de suivi

- Indicateurs d'activité des services et des partenariats pour l'année 2023 :
  - 250 visites d'assistance technique des stations d'épuration,
  - 7 nouvelles missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) engagées
  - 20 dossiers réglementaires réalisés en vue de mise aux normes des ouvrages d'assainissement
  - 15 études de faisabilités pour la réhabilitation ou construction des nouvelles stations d'épuration et 5 Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP)
  - 31 dossiers d'assainissement financés
  - 1 107 000€ de subventions attribuées
- Indicateurs de performance « Assainissement » :
  - Part des stations d'épuration en état de fonctionnement bon ou moyen : 83 % (année de référence 2023)
  - Part du parc épuratoire jugé vétuste : 26 % (année de référence 2023)
  - Taux de renouvellement des réseaux : environ 0,32 % (année de référence 2022)
  - % de communes dotées de schémas directeurs de moins de 10 ans : 7,5 %

Les missions d'assistance technique sont stables depuis plusieurs années (cf. graphique ci-dessous). Pour les autres indicateurs, 2023 constituera l'année de référence pour la comparaison interannuelle.



Les actions sont menées en partenariat avec l'Agence de l'Eau RMC, la Préfecture et la Direction Départementale des Territoires. Elles sont également intégrées au suivi réalisé dans le cadre du Comité départemental de l'eau animé par l'État, avec une forte implication du Département.

## ENJEU 4 : LES USAGES AGRICOLES DE L'EAU

Entre 1970 et 2020, la région PACA a vu sa température moyenne augmenter de 2°C, ce qui fait de cette région l'une des plus touchées de France par le changement climatique (toujours en évolution). Les sols s'assèchent sous le double effet de l'évaporation de l'eau et de la transpiration de la végétation, les précipitations en été sont en baisse d'environ -15 % et l'enneigement diminue (de -20 % à -40 % selon les secteurs à l'horizon 2050).

L'aggravation des étiages et la diminution de la recharge des aquifères mettent à mal l'équilibre entre la pression de prélèvement et la quantité d'eau dans les rivières et les nappes. L'évolution climatique va également augmenter les besoins d'eau, et les pics de demande en eau vont correspondre avec la période de moindre disponibilité de la ressource, en particulier en période estivale et pour l'usage agricole.

L'irrigation reste un pilier de l'adaptation des productions au changement climatique et représente un enjeu fort pour l'agriculture départementale de demain. Que ce soit pour les cultures de rente de légumes de plein champ, le petit maraîchage, la production fourragère ou la nécessaire diversification des rotations en céréales, l'accès à l'eau est synonyme de résilience face aux aléas climatiques, de sécurisation et de diversification des productions. Pour répondre à cet enjeu, la Région s'est fixée à l'horizon 2027 plus 30 % de surfaces irriguées.

Dans les Alpes de Haute-Provence, les terres agricoles départementales sont inégalement desservies en réseau d'irrigation. Les réseaux sous pression sont majoritairement situés en plaine alors que les canaux gravitaires caractérisent l'irrigation des zones de montagne. Par ailleurs, une centaine d'Associations Syndicales Autorisées (ASA) complètent et maillent le territoire en irrigation sous pression ou gravitaire.

Enfin, la résilience des systèmes de production passe également par l'adaptation des choix des cultures et des itinéraires techniques moins consommateurs d'eau. La ressource étant un bien commun limité, il s'agit d'installer en amont de l'irrigation des variétés résilientes au stress hydrique et davantage rustiques que productives.



**ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE, EN PARTICULIER CELLE DE MONTAGNE, POUR ENCOURAGER LES ACTIONS VISANT LES ÉCONOMIES D'EAU ET LA SOBRIÉTÉ DANS LES USAGES LIÉS À L'EAU**

**Direction de l'agriculture, de l'eau et de la forêt (DAEF) - Service agriculture forêt**

### → Objectifs opérationnels :

- Encourager la modernisation et l'animation des ASA
- Soutenir les expérimentations en faveur des économies d'eau, et résilientes face au changement climatique

### → Actions-clés :

- Création d'un dispositif d'aide à l'investissement en faveur de l'hydraulique agricole pour améliorer la qualité du service d'irrigation collective et encourager une gestion économe de la ressource en eau.

L'intervention du Département s'avère pertinente sur les travaux de réhabilitation structurante. Cette politique d'investissement en faveur de l'hydraulique agricole collective créée en 2023 s'inscrit en complément d'actions qui visent à transformer l'agriculture locale vers davantage de sobriété vis-à-vis de la ressource. Elle se décline dans un nouveau dispositif d'accompagnement qui s'articule autour de plusieurs axes d'intervention stratégiques :

- le soutien aux études préalables d'investissement ;
- le soutien aux réhabilitations structurantes d'intérêt départemental ;
- le soutien aux matériels et équipements d'amélioration et d'optimisation de gestion du service de l'irrigation ;
- le soutien aux travaux d'urgence.

## ■ Soutien des expérimentations pour les économies d'eau, action de recherche et de développement.

L'émergence et la mise en œuvre d'actions agricoles visant à réduire les prélèvements, par une utilisation efficiente de l'eau, sont un enjeu majeur. Dans cette optique, le Département a souhaité la réalisation d'un cahier de solutions, effectué par la Chambre d'agriculture, pour accompagner les agriculteurs ainsi que les décideurs d'un territoire vers une gestion résiliente de l'eau. Le territoire pilote sélectionné pour mener ce projet est celui des bassins versants du Largue, du Lauzon et du Calavon, sur lequel existe d'ores et déjà un historique d'intervention sur cette thématique de gestion efficiente de l'eau. L'objectif est de capitaliser et d'expérimenter sur ce territoire des solutions de pratiques économes de l'eau en irrigation, pour ensuite les généraliser à d'autres territoires départementaux.

Le Département a également incité la Chambre d'agriculture à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt 2023 lancé par l'agence de l'eau intitulé « Vers des systèmes de culture adaptés au changement climatique et ressources en eau contraintes en Haute Provence ». Cette candidature ayant été retenue en 2023, le projet pourra être lancé. Ses objectifs sont d'engager les exploitations de grandes cultures et cultures spécialisées des territoires vers des solutions techniques ou organisationnelles permettant l'adaptation des exploitations agricoles face au changement climatique et aux contraintes de ressources en eau (approche didactique, réflexions sur les assolements résilients et économiquement viables, émergence de solutions fondées sur la nature ou agro-écologiques..).

### → Indicateurs de suivi

- Création d'un dispositif d'aide créé en faveur de l'hydraulique agricole voté en décembre 2023, et 1 appel à projets lancé (fait).
- Réalisation d'un cahier de solutions techniques pour des pratiques économes en eau (fait).
- Suivi de la candidature retenue dans l'appel à projets de l'agence de l'eau portée par la Chambre d'agriculture 04.

Autour de ces questions d'économie d'eau en agriculture, le Département a débattu avec les partenaires et acteurs locaux lors des Assises départementales de l'eau de 2022 et 2023. À la suite de quoi, il a pu ainsi établir des partenariats privilégiés avec les partenaires ad hoc que sont la Fédération Départementale des Structures d'Irrigation Collective des Alpes de Haute-Provence (FDSIC 04) et la Chambre d'agriculture. Cela s'est concrétisé par la constitution d'un groupe de travail en 2023, dans le but de créer la stratégie (dispositif, actions) de mise en œuvre en 2024. Ces actions sont également intégrées au suivi réalisé avec un tableau de bord de la feuille de route départementale, dans le cadre du Comité départemental de l'eau animé par l'État, avec une forte implication du Département.



## ENJEU 5 : LES MILIEUX FORESTIERS

Aujourd'hui, la forêt, sentinelle du climat, est menacée par le changement climatique : manque de pluie, vagues de chaleur estivales sont les facteurs déclenchant des incendies qui fragilisent et appauvrissent les espaces forestiers. On estime que le changement climatique menace 30 % des forêts françaises.

Le pin sylvestre, première essence régionale, est une essence septentrionale qui se trouve aujourd'hui en limite de son aire de répartition et qui subit d'ores et déjà les effets du réchauffement du climat. À l'échelle régionale, 40 % des pins sylvestres montreraient des signes de dépérissement (CNPFF, 2019) dû au stress hydrique. Ce contexte climatique favorise également les attaques sanitaires sur le pin sylvestre par le gui et les chenilles processionnaires : la pression s'intensifie, causant l'affaiblissement des peuplements, alors moins résistants à la sécheresse.



Face au dépérissement des pins, les experts (CNPFF, INRA, ONF, IRSTEA, ...) préconisent :

- Cas grave : la conversion en changeant d'essence (reboisement, ...);
- Cas intermédiaire : une gestion sylvicole de faible intensité en privilégiant le mélange avec d'autres essences ;
- Cas plus favorables : une gestion sylvicole adaptative de faible intensité en raison d'une meilleure résistance des peuplements clairs.

### ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA FORÊT DANS DES ACTIONS DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION : FAVORISER UNE SYLVICULTURE D'AMÉLIORATION

#### Direction de l'agriculture, de l'eau et de la forêt (DAEF) - Service agriculture forêt

##### → Objectifs opérationnels :

- Poursuivre le soutien au développement des plans simples de gestion.
- Encourager le déploiement d'une véritable sylviculture multifonctionnelle et progressive des peuplements forestiers privés du 04 en soutenant l'aide au marquage et au suivi de chantier de coupes d'intensité modérée, permettant d'améliorer la qualité des peuplements et la résilience des forêts.

##### → Actions-clés :

###### ■ Soutien aux plans simples de gestion.

Le Département propose une aide en faveur des plans simples de gestion (PSG : document de gestion durable en forêt privée permettant de décrire la forêt et d'y programmer des travaux et des coupes) afin de soutenir la gestion durable de la forêt, de favoriser l'accompagnement de la gestion des forêts privées par des professionnels et d'inciter les propriétaires à valoriser leur bois sur les circuits locaux, et notamment en bois énergie (bûches et plaquettes forestières).

###### ■ Création d'un dispositif « Sélection et marquage des arbres – Technique de Martelage ».

Des coupes de forte intensité sont très souvent réalisées à la place d'une sylviculture d'amélioration des peuplements. En effet, elles sont plus faciles à effectuer et elles n'entraînent pas ou peu de coûts de marquage, elles correspondent aux logiques de récolte face aux attentes en bois industriel et en bois énergie. Toutefois, d'un point de vue sylvicole et écologique, ces interventions affaiblissent les peuplements, générant des stress hydriques suite à la perte de l'ambiance forestière, impactant ainsi la résilience de ces écosystèmes face au changement climatique. Par la création du dispositif d'aide de sélection et marquage des arbres – technique de Martelage, le Département souhaite inciter les propriétaires privés à améliorer la qualité des peuplements par des méthodes de sélection sylvicoles favorisant la futaie irrégulière, dans une logique de complémentarité de gestion des forêts des Alpes de Haute-Provence. Cette pratique sylvicole sélective favorisera une production de bois choisis en fonction du besoin et de la qualité recherchée, tout en préservant le milieu et en favorisant l'adaptation au changement climatique.



Lors des Assises de la forêt et de la filière bois du 20 avril 2023 organisées par le Département et l'État, le Département a présenté sa nouvelle feuille de route en matière de soutien à la forêt, ce qui confirme sa volonté de s'engager activement en faveur de la forêt et de la filière bois. Ces Assises constituent le point de départ du Plan départemental Forêt Bois présenté par le Préfet de Département en décembre 2023. Sa mise en œuvre se traduit par la création d'un Comité de Gestion Collégiale (COGEC) Bois, décliné en comités de suivi, pour évaluer les progrès, analyser les défis et définir les objectifs futurs.

**Ces comités de suivi sont structurés suivant les 5 axes du plan d'action du Plan départemental :**

- Axe 1. Renforcer la gouvernance de la forêt et de la filière bois (9 actions),**
- Axe 2. Mobiliser la ressource bois (16 actions),**
- Axe 3. Valoriser la ressource bois (7 actions),**
- Axe 4. Protéger la forêt et l'adapter au changement climatique (12 actions),**
- Axe 5. Concilier les usages (5 actions).**

Le Département co-pilote avec l'État un comité de suivi sur la mobilisation du bois : les thématiques abordées concernent l'amélioration du réseau de dessertes forestières et leur mise en cohérence avec le schéma d'accès à la ressource forestière (SARF),... Ce dernier s'est réuni pour la première fois le 14 mars 2024.



## ENJEU 6 : LES PRESSIONS SUR LES ESPÈCES ET LES ÉCOSYSTÈMES

### PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET TERRESTRES LORS DE CHANTIERS

#### Direction des routes et des interventions territoriales (DRIT)

De nombreux ouvrages ou routes départementales croisent des zones à enjeux terrestres ou aquatiques. Afin de les prendre en compte et de les préserver lors de ses interventions, la DRIT est amenée à déposer des dossiers réglementaires auprès des services de l'État afin d'obtenir les autorisations de travaux nécessaires. Ces dossiers concernent principalement la Loi sur l'Eau, le défrichement ou la destruction/dérangement d'espèces protégées.

#### → Objectif opérationnel :

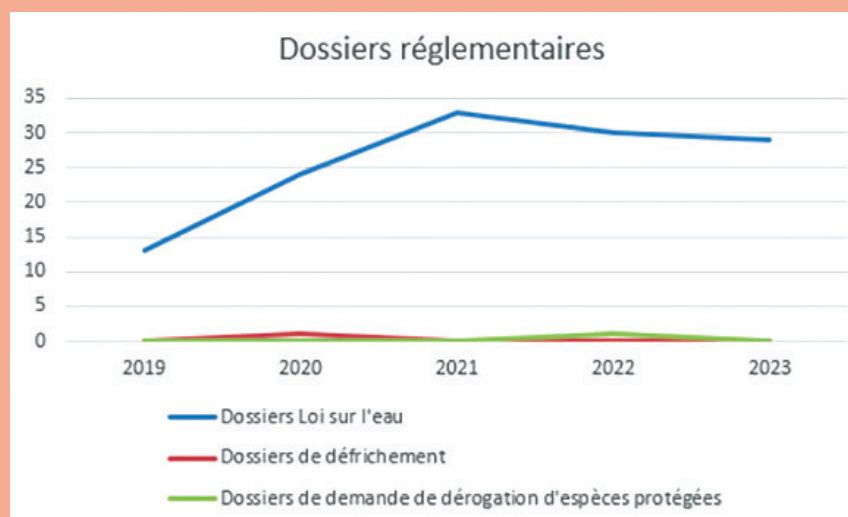
Rédiger, déposer les dossiers réglementaires auprès de l'autorité environnementale, adapter les projets routiers et exécuter les demandes du prescripteur.

#### → Actions-clés :

- Diagnostic du contexte écologique et des incidences potentielles du chantier sur les milieux aquatiques et terrestres.
- Définition de mesures d'évitement et de réduction compatibles avec la réalisation des travaux.
- Rédaction et dépôt de dossiers réglementaires lorsqu'ils sont nécessaires.

#### → Indicateurs de suivi

	2019	2020	2021	2022	2023
Dossiers Loi sur l'eau	13	24	33	30	29
Dossiers de défrichement	0	1	0	0	0
Dossiers de demande de dérogation d'espèces protégées	0	0	0	1	0



## Direction des routes et des interventions territoriales (DRIT)

Les ouvrages d'art départementaux peuvent être favorables à l'accueil des chiroptères et leur offrir des gîtes potentiels. Il est nécessaire de connaître et d'expertiser les ouvrages d'art départementaux afin d'adapter les modalités des travaux sur les ponts en limitant l'impact sur les chiroptères. Dans ce cadre, la Direction réalise annuellement des campagnes de visites-chiroptères sur un certain nombre de ponts afin d'améliorer sa connaissance et d'acquérir des données. De plus, elle apporte une expertise ponctuelle à ses services territoriaux lors de travaux sur les différents programmes (SOA et investissements).

### → Objectif opérationnel :

**Adapter les modalités de gestion pour prendre en compte ces espèces dans la mise en œuvre des travaux de restauration ou d'entretien des ouvrages.**

### → Actions-clés :

- Poursuite de l'acquisition des connaissances des ouvrages d'art départementaux vis-à-vis des chiroptères.
- Poursuite de l'expertise ponctuelle auprès des services de la Direction des Politiques et des Infrastructures Routières.

### → Indicateurs de suivi

- Taux d'ouvrage d'art visité (détection de chiroptères) : 63,7% (812/1273).
- Taux d'occupation réel des ouvrages d'art par des chiroptères : 18,0% (146/812).

Actuellement, 812 ouvrages d'art départementaux sont connus vis-à-vis de leur potentiel d'accueil des chiroptères, soit 63% du total. 18% de ces ouvrages connus (146 OA) présentent une occupation par des chiroptères (présence d'indices ou d'individus).



*Fracture de voûte maçonnée occupée*

### Direction des routes et des interventions territoriales (DRIT)

---

Afin d'assurer la sécurité des usagers le long des routes départementales, la DRIT réalise des travaux de sécurisation en falaises et en versants, qui nécessitent la pose de supports métalliques creux pour maintenir les systèmes de protection. Ces supports peuvent être des pièges mortels pour l'avifaune. De même, la Direction Territoriale des Routes gère la pose des mâts de signalisation routière qui peuvent être également des pièges mortels pour l'avifaune.

Depuis plusieurs années, des bouchons ou embouts sont posés sur les nouveaux matériels et suppriment les potentiels pièges vis-à-vis de l'avifaune. Des mâts ou supports en H, sans évidement, sont également utilisés.

#### → Objectif opérationnel :

**S'assurer de la commande et de la mise en place systématique de bouchons ou de mâts non évidés.**

#### → Actions-clés :

- Poursuite de la mise en place systématique de bouchons ou l'utilisation de mâts non évidés.
- Vérification de la présence de bouchons sur les mâts existants.

#### → Indicateurs de suivi

- Pose de bouchons ou utilisation de supports non évidés : objectif atteint de 100 % sur les nouveaux ouvrages et les restaurations d'ouvrages.
- Pose de bouchons sur mâts signalétiques : objectif atteint 100% sur les nouveaux ouvrages et les restaurations d'ouvrages.

### Direction de l'environnement, de la montagne et du tourisme (DEMT)

---

#### → Objectif opérationnel :

**Poursuivre les aménagements et les projets en cours.**

#### → Action-clé :

**Aménagement du site à empreintes fossiles de Pas d'Oiseaux (Réserve géologique) de la vallée du Bès (commune de La Javie).**

Ce site présente des traces particulièrement éphémères, telles que celles de pas d'oiseaux laissées sur un estran entre deux marées, qui ne se fossilisent qu'exceptionnellement. Les sites avec ce type d'empreintes sont donc très rares en général. La présence de ces empreintes dans différentes couches géologiques au cours du temps, permet de reconstituer la ligne de rivage et ouvre une fenêtre sur le golfe marin d'Esclangon qui représente l'une des dernières incursions marines en Provence, alors que les Alpes commencent leur surrection.

Sur un site voisin, dans le même ravin qui a livré la trace d'ongulé et qui jouxte le site nouvellement aménagé, un fossile très rare de rhinocéros a également été trouvé (partie du crâne et mandibule).



Le nouvel aménagement concerne deux zones :

- L'aire d'accueil, accessible aux personnes à mobilité réduite, se trouve juste à côté de la route départementale, face à l'aire de stationnement. Ici, les visiteurs trouveront l'ensemble de l'offre didactique sur les empreintes fossiles, avec des panneaux d'explications, des moulages de fossiles (empreintes d'oiseaux et d'ongulé), une plaque métallique découpée au profil de la clue du Péouré, ainsi qu'un totem d'accueil. L'ensemble de l'aménagement a été conçu pour être intégré au milieu naturel local, avec un choix des matériaux porté sur la pierre locale et l'acier CORTEN rouillé principalement.



*L'aire d'accueil avec la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et la plaque métallique découpée avec le profil de la clue du Péouré*

- Un nouveau belvédère géologique, situé à seulement 10 minutes à pied depuis l'aire aménagée, offre une vue magnifique sur la vallée du Bès et sur la clue du Péouré. Pour rejoindre cet espace, un petit sentier d'accès a été créé. Cet emplacement a été choisi également en raison de la présence d'un promontoire rocheux très particulier dont la signification géologique sera valorisée par la didactique : il s'agit d'un ancien chenal, rempli par des sédiments, puis basculé verticalement en raison de la surrection alpine. La sécurité des visiteurs est une priorité et des garde-corps métalliques ainsi que des panneaux d'interdiction d'escalade ou de franchissement des barrières ont été posés.

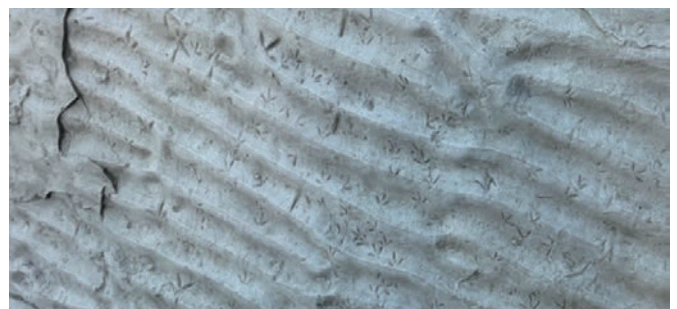


*L'aiguille rocheuse (chenal) et le belvédère géologique en cours d'aménagement*

## → Indicateurs de suivi

Pose d'éco compteur. Afin de réaliser un suivi de la fréquentation du site un compteur de passage piéton a été récemment posé. Cela permettra de disposer de données fiables afin de réaliser un véritable suivi du site.

Un suivi et une comparaison pluriannuelle seront possibles à partir de juillet 2024, date de pose de l'éco compteur.



*Empreintes fossiles de pas d'oiseaux et de rides de courants*

Un comité de pilotage a été constitué pour mener à bien le projet : le Département, les communes de La Javie et La Robine sur Galabre, l'ONF, l'Unesco Géoparc de Haute-Provence, Natura 2000, l'association des amis de la Vallée du Bès.

## 3.3 COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

### ENJEU 1 : L'ALIMENTATION

Le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence s'est engagé en mars 2023 dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à rayonnement départemental qui vise à répondre aux enjeux environnementaux, économiques, de santé et de justice sociale.

À l'occasion du comité de coordination piloté par la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) des Alpes de Haute-Provence en mars 2023, les acteurs de l'aide alimentaire ont exprimé le besoin d'un accompagnement dans leur approvisionnement en produits locaux et de qualité, afin d'offrir à leurs bénéficiaires une alimentation durable ancrée sur le territoire.

L'échelle départementale du PAT est apparue la plus appropriée pour traiter les questions de coordination des acteurs, de mutualisation des commandes, d'identification de l'offre agricole et de mise en relation entre associations et producteurs.

Aussi, le 30/06/2023, le Département a fait acte de candidature à l'appel à projet «Mieux manger pour tous», porté par le Ministère des Solidarités et des Familles. Il a été demandé un financement de 180 000 euros pour 3 ans pour le recrutement d'un poste de chargé de mission « précarité alimentaire » pour atteindre les objectifs partagés d'un approvisionnement local de qualité.



## Direction de l'agriculture, de l'eau et de la forêt (DAEF)

L'objectif est de contribuer à la souveraineté alimentaire du territoire et de favoriser la justice sociale en coordonnant les actions entre les politiques départementales d'action sociale-solidarités et d'agriculture-souveraineté alimentaire.

### → Objectifs opérationnels :

- Animer et mettre en œuvre un **Projet Alimentaire Territorial départemental (PAT)**.
- Recruter un **animateur-coordonateur pour développer les actions de lutte contre la précarité alimentaire**.

### → Actions-clés :

**Le coordinateur a pour missions** de recenser les besoins des associations, d'aller à la rencontre du monde agricole, d'animer un réseau d'alliances locales entre associations et producteurs, et de favoriser le développement d'initiatives innovantes autour de l'alimentation durable. Il est chargé de valoriser également les actions portées par le Département en la matière.

**Ce projet vertueux** vise la transformation de l'aide alimentaire en favorisant l'accès aux denrées durables et de bonne qualité nutritionnelle. Il cible les publics en situation de précarité en s'adressant à l'ensemble des associations sans distinction de secteur du département.

### → Indicateurs de suivi

- Nombre d'associations contactées (au moins 10)
- Nombre de têtes de réseaux agricoles contactés (au moins 4)
- Nombre d'expérimentations mises en œuvre (au moins 2)
- Nombre de groupes de travail « soutenir l'approvisionnement durable des associations et favoriser une offre adaptée aux publics » animés (au moins 2)

L'action a débuté en 2024 avec le recrutement du poste d'animateur/coordonateur.

Un fort partenariat existe avec l'État qui finance cette démarche via les services de la Direction des solidarités en interne ainsi que la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Sud-PACA, à qui il convient de transmettre annuellement des éléments de suivi, dans le cadre d'un comité de pilotage.

L'État a également lancé en mars 2024 un comité de coordination de lutte contre la précarité alimentaire. Dans ce cadre, la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) des Alpes de Haute-Provence a sollicité le Département pour que le coordinateur précarité alimentaire pilote l'animation du groupe de travail « soutenir l'approvisionnement durable des associations et favoriser une offre adaptée aux publics » qui sera destinée à tous les partenaires volontaires de la précarité alimentaire et du monde agricole.

## ENJEU 2 : LE LOGEMENT ET LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

### FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES PUBLICS FRAGILES ET DÉFAVORISÉS

#### Direction des solidarités

#### → Objectifs opérationnels :

- Proposer un accompagnement social adapté à la situation individuelle.
- Proposer des aides financières individuelles tout en responsabilisant les bénéficiaires.

#### → Actions-clés :

##### ■ Fonds de solidarité pour le logement :

La loi n° 809-2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux départements la gestion du Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Il s'agit d'une compétence obligatoire du Département. D'une part, le FSL vise à attribuer des aides financières destinées à accompagner les ménages qui ont des difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement dont ils disposent ou vont disposer. Ces aides contribuent à faciliter l'accès de droit commun au logement et à disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de téléphonie. Un règlement intérieur définit les critères d'attribution de ces aides tout en responsabilisant les bénéficiaires. D'autre part, le fonds permet également de soutenir les structures œuvrant dans le domaine de l'insertion par le logement et la lutte contre la précarité énergétique.

##### ■ Accompagnement socio-budgétaire des usagers des services territoriaux d'action sociale :

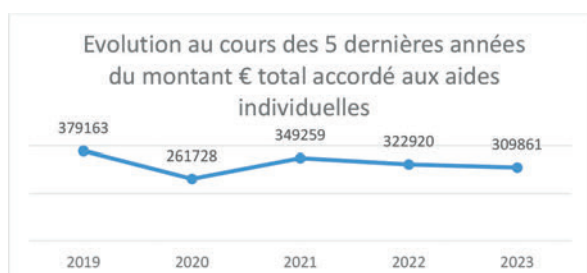
Dans le cadre du Plan départemental pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) élaboré conjointement entre l'État et le Département, le Département finance l'intervention de conseillères en économie sociale et familiale (CESF) au sein de ses centres médico-sociaux (CMS). L'objectif est de mettre en œuvre des mesures d'accompagnements socio-budgétaires auprès des publics cibles du Département afin de favoriser l'accès et le maintien dans le logement, prévenir les situations de précarités et de vulnérabilités économiques, ainsi que participer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes accompagnées. Cette action est réalisée par des CESF du Département et de LOGIAH 04.

#### → Indicateurs de suivi

Les aides	reçues	accordées	Montant total	Montant moyen
<b>Accès</b>	727	363	112 184 €	309 €
<b>Maintien</b>				
Impayés de loyer	267	114	45 676 €	401 €
Énergie / Eau	881	547	147 587 €	247 €
<b>Total maintien</b>	1202	673	197 677 €	294 €
<b>TOTAL</b>	<b>1929</b>	<b>1036</b>	<b>309 861 €</b>	<b>299 €</b>

Nombre d'accompagnements en économie sociale et familiale en cours au 31/12/2023.

La donnée sera à conserver pour comparaison l'année prochaine, avec les mêmes items au 31/12/2024.



Le Fonds de solidarités pour le logement (FSL) peut s'appuyer sur la commission d'attribution des aides qui est composée de représentant du Département, des partenaires financeurs et des usagers.

Le FSL et les actions d'accompagnement sont intégrés dans le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) copilotés par l'État et le Département.

## Direction des solidarités

---

### → Objectifs opérationnels :

- Mettre en place des services de conseil neutre et gratuit.
- Déployer une offre de service partenariale et de proximité.
- Déployer un accompagnement complet et individualisé permettant une sortie pérenne de la précarité énergétique.
- Sensibiliser aux enjeux de la rénovation énergétique et permettre sa mise en œuvre.

### → Actions-clés :

#### ■ Financement de l'ADIL et de ses permanences délocalisées :

L'association interdépartementale d'information sur le logement des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes (ADIL 04-05) permet à tous les habitants du territoire de bénéficier de conseils et informations complètes, neutres, personnalisés et gratuites en matière de logement et d'habitat (location, achat, fiscalité...). L'ADIL intervient sur tout le territoire dans le cadre de permanences délocalisées.

#### ■ Mise en place et fonctionnement de l'Espace conseil France Rénov :

Les Espaces conseil France Rénov' proposent un service indépendant d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers ayant des projets de rénovation, qu'ils soient propriétaires, locataires ou syndicats de copropriétaires. Les informations et les conseils délivrés sont gratuits et personnalisés. Ils visent à aider les particuliers à élaborer un projet de rénovation, à mobiliser les aides financières publiques ou privées ainsi qu'à les orienter vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation. Les opérateurs de ce service dans le département sont l'ALTE et le Parc naturel régional du Luberon.

#### ■ Fonds de solidarité pour le logement (FSL), soutien aux impayés des factures d'énergie et d'eau :

Le FSL est un dispositif piloté par le Département, il est cofinancé par le Département, les communes, les bailleurs sociaux, la CAF et la MSA. Une partie de ses missions consiste à soutenir les ménages en difficulté pour le paiement de leur facture d'eau et d'énergie. Sur la base d'un règlement intérieur, le FSL peut ainsi prendre en charge les impayés. Le barème du fonds est indexé sur le SMIC afin également d'accompagner les travailleurs les plus précaires.

#### ■ Médiation logement :

La médiation logement intervient dans le cadre du FSL et est financée par celui-ci. Ce dispositif permet la visite à domicile d'une conseillère en économie sociale et familiale (CESF) spécialisée sur les questions de précarité énergétique, au domicile des personnes aidées financièrement par le FSL dans le cadre des impayés de facture d'énergie. L'intervention de ce travailleur social permet de réaliser un bilan de l'accès aux droits du ménage, un état des usages et des consommations énergétiques, et un pré-diagnostic du logement afin de l'orienter vers les dispositifs les plus pertinents. Ce dispositif permet d'identifier des situations de précarité énergétique chez les bénéficiaires du FSL. La médiation logement est mise en œuvre par Energ'éthique 04.

#### ■ Slime :

Le SLIME vise à accompagner les ménages les plus modestes pour leur proposer des solutions concrètes de sortie de la précarité énergétique. Ce dispositif permet des visites à domicile d'un technicien pour réaliser un diagnostic du logement, identifier les points les plus problématiques et accompagner à la mise en de solution (médiation avec le bailleur, réalisation travaux...). Un kit d'économie d'énergie est également installé (ampoules basse consommation, rideaux thermiques, réducteur de débit...)

#### ■ Auto-réhabilitation accompagnée :

L'Auto-réhabilitation accompagnée est une action qui finance l'accompagnement des ménages dans la réalisation de travaux de leur logement. La finalité est double, d'une part il s'agit de permettre une amélioration de l'habitat et du confort énergétique du logement, d'autre part il s'agit d'une action d'insertion sociale par le travail manuel et par le logement. Ce dispositif est mis en œuvre par Energ'éthique 04.

#### ■ Fonds d'aide aux petits travaux :

Ce fonds permet le financement de matériaux et du reste à charge dans le cadre de projet de travaux d'amélioration énergétique et de mise en sécurité des logements. Ce fonds est abondé par le FSL et géré par Energ'éthique 04.

## → Indicateurs de suivi

L'Espace conseil France Rénov (ECFR) a touché au moins 3820 ménages depuis son lancement en avril 2021, ce qui correspond, cumulés du 01/04/2021 au 31/12/2023, à :

- 608 travaux de rénovation énergétiques générés
- 8 006 051 kWh évités
- 1 285 tonnes eqCO<sup>2</sup> évitées
- 2 677 années de chauffage électrique économisé
- 5,88 jours de chauffage électrique économisé par habitant.

En 2023 :

- Montant des impayés d'eau 32 265€ (281 aides accordées).
- Montant des impayés d'énergie 115 321 € (559 aides accordées).
- Nombre de ménages accompagnés par la médiation logement (uniquement du 01/04/2023 au 31/12/2023) : 60 ménages.
- Nombre de ménages accompagnés par le SLIME : 105 ménages orientés en 2023 (dont 30 via la médiation logement), 84 avec un parcours complet clôturé dans l'année.
- Nombre d'installations de petits systèmes d'économie d'énergie et d'eau : 568 petits matériels installés auprès des 84 ménages.
- Nombre d'interventions en auto-réhabilitation accompagnées : 36 ménages.
- Montant des aides accordées par le fonds d'aide aux petits travaux : 12 032 €.

L'ADIL est financé par le Département ainsi que par les communes, les intercommunalités et l'État.

L'Espace conseil France Rénov est financé dans le cadre du programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) par le Département, la Région SUD, les intercommunalités du département et des CEE (Certificats d'économie d'énergie). Ce programme est piloté nationalement par l'ADEME et l'ANAH, et co-porté localement par la Région et le Département en lien avec les services de l'État. Les opérateurs de l'Espace conseil France Rénov' sont l'ALTE et le Parc naturel régional du Luberon. Partenariat et cofinancement avec la CAF des Alpes de Haute-Provence.

Réseau des prescripteurs composé des travailleurs sociaux du Département, de la CAF, des CCAS et des associations œuvrant sur le territoire.

## → Comparaison interannuelle :

- Nombre de ménages uniques par an ayant consulté l'Espace conseil France Rénov - 2022 : 1578  
2023 : 1325
- Nombre de rendez-vous par an de l'ADIL : en 2023, l'ADIL a dispensé 2562 consultations juridiques, fiscales et financières dans les Alpes de Haute-Provence, en augmentation de 13% par rapport à 2022. La thématique principale est les rapports locatifs à 59%. Dans le 04 les demandes relatives à la rénovation énergétique sont marginales dans la mesure où l'ADIL oriente vers l'ECFR systématiquement.

Tableau du nombre de ménages accompagnés depuis 2022 :

	Médiation logement	SLIME	ARA
2022	46	81	27
2023	60	84	36
Objectifs 2024	60	85	40

Le Département anime régulièrement des groupes de travail et de coordination des dispositifs qu'il finance afin d'améliorer le fonctionnement, le partage d'information et de s'adapter aux nouveaux besoins.

Pour l'ADIL, le Département occupe la vice-présidence de l'association.

Pour l'Espace conseil France Rénov' :

- l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et l'ADEME animent le réseau national auquel participe le département,
- la Région SUD organise le comité de pilotage régional,
- le Département assure l'animation du comité de suivi départemental des partenaires.

Les actions départementales de lutte contre la précarité énergétique sont intégrées au Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) pour la période 2023-2028.

Un comité territorial de suivi des situations individuelles les plus complexes est organisé tous les trimestres afin que les partenaires trouvent collectivement des solutions aux ménages accompagnés dans le cadre des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique.

### INSÉRER RAPIDEMENT ET DURABLEMENT LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

#### Direction des solidarités

##### → Objectifs opérationnels :

- Orienter rapidement les bénéficiaires du RSA.
- Mettre en place l'accompagnement social et/ou professionnel le plus adapté à la situation des bénéficiaires du RSA.

##### → Actions-clés :

###### ■ Programme départemental pour l'insertion et l'emploi (PDIE) et le programme département d'action sociale (PDAS) :

Le Département lance chaque année un appel à projet pour soutenir les initiatives locales en faveur de l'insertion des allocataires du RSA et des publics en difficulté. Les actions soutenues visent à proposer des solutions aux personnes accompagnées par le Département et à lever les freins qu'elles pourraient rencontrer dans leur parcours d'insertion. Les thématiques soutenues sont diverses et concernent notamment la mobilité, l'insertion professionnelle des femmes, la santé, la remobilisation sociale et professionnelle...

###### ■ Aides individuelles pour soutenir les projets d'insertion :

Dans le cadre des projets d'insertion des allocataires du RSA, le Département peut apporter un soutien financier direct dans le cadre des démarches entreprises par le bénéficiaire. Ce soutien peut concerner la mobilité et l'obtention du permis de conduire, la formation, ou des frais personnels engagés (garde d'enfant, réparation...).

###### ■ Soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et le financement de contrats aidés :

Le Département finance réglementairement une partie du salaire des allocataires du RSA recrutés en SIAE. Une politique volontariste de soutien à ces structures est également mise en œuvre, elle vise à inciter ces structures à recruter des allocataires du RSA. Également, le Département finance des contrats aidés dans le secteur non-marchand (CAE) et le secteur marchand (CIE).

###### ■ Service public de l'insertion et l'emploi (SPIE) :

En 2023 le Département a clôturé cette démarche partenariale locale avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion par l'adoption d'un plan d'action qui vise à renforcer le soutien à l'insertion des allocataires du RSA par l'emploi. Le SPIE a permis de mettre en place le socle nécessaire au déploiement de la réforme France Travail en cours en 2024.

###### ■ Cumul du RSA avec une activité économique :

Depuis 2020 le Département permet le cumul de revenus (dans la limite d'un nombre d'heures travaillé) issus d'une activité de travailleurs agricoles saisonniers avec le RSA. Cette action est élargie à partir de 2024 au secteur professionnel du service de l'aide à la personne.

##### → Indicateurs de suivi

- Nombre d'allocataires du RSA ayant intégré une structure d'insertion par l'activité économique en 2023 : 203.
- Nombre d'allocataires du RSA ayant signé un contrat aidé en 2023 : 51.
- Montant des aides individuelles accordées en 2023 : 58 997,55 €.
- Montant moyen des aides individuelles accordées par bénéficiaire : 1 156,80 €.

La politique du Département en matière d'insertion est portée par la Direction des solidarités qui s'appuie sur les services territoriaux d'action sociale (STAS) qui mettent en œuvre au quotidien l'accompagnement des allocataires.

La politique insertion est pilotée par le Département qui s'appuie sur des partenariats forts avec l'État, France Travail et les acteurs locaux.

En 2023, le Département a clôturé la démarche du SPIE par une série de rencontre territoriale qui a réuni sur 10 bassins de vie les acteurs locaux afin de faire émerger les priorités du plan d'action départemental.

À partir de 2024, les instances de gouvernance évoluent, le Département co-présidera avec l'État le Comité départemental pour l'emploi qui réunira les acteurs de l'insertion et de l'emploi du territoire.

## 3.4 ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

### ENJEU 1 : L'ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS

Les composantes environnementales, économiques et sociales du développement durable passent par un socle de santé implicite à tout citoyen. Prérequis incontournable, la santé publique constitue un élément essentiel à l'épanouissement de toutes et tous. De la fourche à la fourchette puis jusqu'à l'égout, tout citoyen du département doit être protégé des risques sanitaires et environnementaux.

Les secteurs de l'élevage, de l'agriculture et du tourisme sont des poumons économiques pour le département des Alpes de Haute-Provence. À ce titre, ils doivent être protégés pour assurer aux habitants du territoire les ressources nécessaires au maintien sur le territoire et à la préservation de la qualité de vie.

Le Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD04) réalise des missions de surveillance sanitaire et œuvre sur 3 thématiques. Il dispose de 3 services :

- La santé animale qui se décline en 3 secteurs : l'immuno-sérologie, la biologie moléculaire, la parasitologie,
- L'hygiène alimentaire,
- L'hydrologie.

Il exerce ses activités, en application de la compétence de préservation de la santé publique déléguée par l'État au Département depuis l'acte I de la décentralisation. Dans un territoire rural, peu dense et dont le tissu d'entreprise est constitué de petites entreprises (TPE/PME) et de petites exploitations agricoles, il permet aux acteurs économiques de faire face à leurs obligations sanitaires. Les laboratoires privés ont en effet peu d'appétence pour les territoires ruraux, dont les modèles économiques sont peu attractifs pour eux. En ce sens, le LVD 04 est un outil de proximité précieux pour les structures privées et publiques du département, en assurant un maillage territorial sanitaire fondamental en cas de crise sanitaire, et en contribuant au soutien du tissu économique et en assurant un rôle essentiel de préservation de l'environnement.

Fort de ses agréments délivrés chaque année par le COFRAC (Comité Français d'ACcréditation) et sans lesquels il ne peut travailler, le laboratoire assume son rôle dans les missions de surveillance sanitaire du département. En tant qu'acteur de proximité, il s'est toujours impliqué avec les services de l'État à la préservation de la sécurité sanitaire et environnementale des citoyens départementaux.





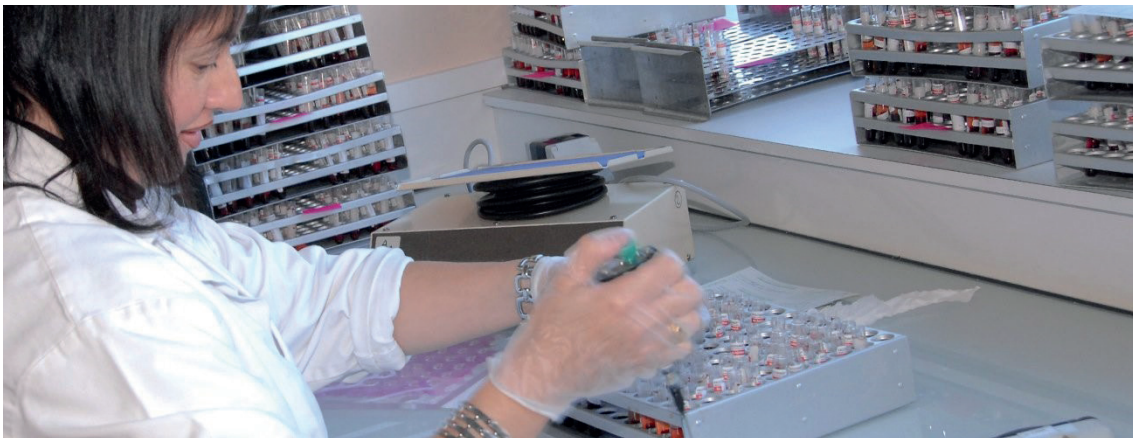
## **Direction de l'agriculture, eau et forêt (DAEF) - Laboratoire vétérinaire départemental**

Grâce aux outils dont dispose le LVD 04, Département peut :

- affirmer la territorialité du laboratoire vétérinaire départemental ;
- consolider l'activité du laboratoire en optimisant le fonctionnement interne et en développant une nouvelle lisibilité du laboratoire ;
- définir et mettre en œuvre les nouvelles obligations de service public du laboratoire.

### **→ Objectifs opérationnels :**

- établir des conventions de partenariat entre le département des Alpes de Haute-Provence et les autres départements de la région en y intégrant des axes de collaboration, y compris sur des missions déléguées (Plan de Surveillance et Plans de Contrôle de l'État) ;
- déployer et mettre en œuvre de nouvelles méthodes d'analyses en lien avec l'actualité, les évolutions techniques et les carences sur le département sur l'offre analytique ;
- disposer d'un logiciel informatique correctement paramétré pour réduire l'utilisation du papier et améliorer la traçabilité ;
- développer de nouveaux outils de communication pour être à l'écoute des usagers et leur information tant sur leurs résultats que sur les activités du laboratoire ;
- développer la lisibilité d'intervention du laboratoire par la définition et la mise en œuvre d'un Service d'Intérêt Économique Général national (analyses ministère de l'agriculture) puis local ;
- définir un projet de direction du laboratoire et assurer le pilotage stratégique des missions de service public du laboratoire en lien avec les SIEG ;
- assurer le maintien en conditions opérationnelles des activités du laboratoire.



### **→ Actions-clés :**

**Dans le domaine de santé publique, pour répondre à ces objectifs, plusieurs actions sont mises en œuvre :**

- Le LVD04 a défini une règle d'intervention ciblée sur le département des Alpes de Haute-Provence.
- Un suivi de cheptel est assuré à titre préventif en partenariat avec les éleveurs et des acteurs locaux en charge de la mise en œuvre de la stratégie sanitaire nationale (DDETSPP, Groupement de Défense Sanitaire). Le laboratoire dispose d'agrèments pour l'exercice de cette mission.
- Des analyses sont réalisées en cas de détection de pathologies animales. Elles sont ensuite exploitées par les vétérinaires sanitaires pour la prescription des traitements adaptés.
- Des analyses d'autocontrôles sont réalisées pour les différents acteurs du secteur agro-alimentaire afin de s'assurer de la

pertinence des processus et, en cas de constat de dérive ou de détection de danger sanitaires, de mettre en place les actions de retour à une situation maîtrisée. Certaines analyses sont dites « libératoires » c'est-à-dire qu'aucune commercialisation n'est envisageable sans délivrance d'un résultat conforme. Le laboratoire dispose d'agrément pour l'exercice de cette mission.

- Le LVD04 prodigue des conseils aux professionnels du secteur agroalimentaire par le biais de formations et d'audits.
- Des analyses sont réalisées au titre de l'auto-surveillance des stations d'épuration. En partenariat avec la direction associée de l'Ingénierie Territoriale (IT04) et les exploitants de stations d'épuration, elles permettent de valider le fonctionnement des outils pour la préservation de l'environnement. Le laboratoire dispose d'un agrément pour l'exercice de cette mission.
- Le LVD04 assure le lien avec le réseau des laboratoires départementaux pour compléter son offre analytique et proposer aux différents acteurs une réponse la plus exhaustive possible.
- Le LVD04 réalise une veille technique, normative et réglementaire régulière. Elle s'illustre par la création, en 2022, d'un secteur de biologie moléculaire (PCR) qui pourrait même, si nécessaire, répondre à des impératifs en santé humaine (tests COVID par exemple).
- Depuis plusieurs années, le LVD04 a mis en place une comptabilité analytique pour estimer la pertinence des actions mises en œuvre et définir les orientations stratégiques en matière d'investissement et de recrutement.
- En 2024, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) et le Département des Alpes de Haute-Provence ont signé une convention cadre de Service d'Intérêt Économique Général qui conforte la légitimité du LVD04 en matière de santé publique. Cette convention-cadre d'une durée de 5 ans s'accompagne d'une convention annuelle fixant le montant de la compensation financière versée par l'État.

### → Indicateurs de suivi

Le laboratoire Vétérinaire départemental est accrédité. À ce titre, il réalise annuellement une revue de direction qui intègre des indicateurs qualité et de fonctionnement des différents secteurs. Ces indicateurs sont complétés par des indicateurs de suivi des actions en matière de politiques publiques.

- Maintien des agréments ministériels et de l'accréditation par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).
- Indicateurs d'activité globaux et par secteur : 88094 analyses réalisées en 2023 contre 82150 en 2022.
- Délai de réponse aux clients par secteur.
- Traitement des travaux non conformes (pertinence et rapidité) qui traduit la technicité et la satisfaction client.
- Taux de réalisation des objectifs qui traduit le maintien en conditions opérationnelles.
- Convention signée avec les autres départements (05) pour affirmer la territorialité (fait).
- Progression consolidée des recettes en 2023 et perspectives positives pour 2024 du fait de la signature de nouveaux contrats début 2024.
- Convention-cadre et financière signées avec le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) assurant des recettes supplémentaires au titre de la compétence de santé publique et de la valorisation des agréments dont dispose le LVD04 (fait).

Les actions sont menées en partenariat avec :

- les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire ;
- l'Agence Régionale de Santé ;
- la Préfecture ;
- la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ;
- la Direction Départementale des Territoires.

Elles sont également intégrées au suivi réalisé par délégation par les groupements de Défense Sanitaire départementaux et régionaux ainsi que par les vétérinaires sanitaires répartis sur l'ensemble du territoire.

Elles impliquent également, par transversalité, d'autres directions du Département : Restauration des collèges et Ingénierie Territoriale.

## Direction des bâtiments et de la logistique (DBL)

### → Objectifs opérationnels :

- Identifier les sites
- En faciliter l'accès
- Assurer le confort et la discrétion de l'accueil

### → Actions-clés :

- Proposer un cadre répondant aux besoins des établissements
- Maintien des sites en bon état
- Assurer la couverture du territoire par les implantations

### → Comparaison interannuelle :

Le maillage territorial des présences départementales est maintenu : 13 implantations principales.

Le Département participe aux Espaces France Service.

Des efforts d'investissements permettent la prise en charge des nouveaux programmes d'aide et l'amélioration de l'accueil physique.

En 2023, plusieurs projets ont été lancés :

- déplacement du CMS de Manosque dans le cadre de l'action cœur de ville, en regroupement avec le CCAS.
- recherche d'un nouveau site à rénover pour le CMS de Château-Arnoux – St Auban.
- intégration au projet de mutualisation de la CCUSP pour le déplacement du CMS de Barcelonnette.
- intégration au projet de mutualisation de la commune d'Oraison pour le déplacement du CMS.
- étude d'opportunité pour l'implantation du centre départemental de santé à Digne.

Projet	État d'avancement 2023	2024
CMS de Manosque	programmation	arbitrages
CMS de Château-Arnoux – St Auban	recherche	achat
CMS de Barcelonnette	programmation	études
CMS Oraison	programmation	concours de maîtrise d'oeuvre
Centre départemental de santé à Digne	études	travaux



## ENJEU 2 : L'ACCÈS À LA CULTURE PARTOUT POUR TOUS

### FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ ET LA FRÉQUENTATION DES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS DÉPARTEMENTAUX, EN VALORISANT L'ACTION CULTURELLE ET EN LA DIFFUSANT LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE

#### Direction adjointe aux stratégies culturelles – Direction adjointe aux établissements culturels

##### → Objectifs opérationnels :

- Renforcer la communication et la promotion des établissements culturels.
- Créer un réseau de partenaires favorisant le rayonnement de l'offre et l'influence des musées.
- Constituer un plan média cohérent pour relayer l'offre culturelle des musées départementaux.

##### → Actions-clés :

- Réalisation et diffusion d'un document d'appel (dépliant) par an et par musée pour présenter l'offre des musées.
- Constitution d'un plan média raisonné chaque année pour relayer et diffuser au mieux l'offre culturelle des musées auprès des cibles de chaque musée et selon les périodes.
- Édition annuelle et diffusion du « Passeport des musées » (41 000 exemplaires), offrant aux publics (habitants et visiteurs) un guide de visite gratuit couplé à une logique de tarification inclusive et de fidélisation (tarifs réduits et entrées gratuites sur présentation du Passeport, sans date limite d'utilisation), favorisant la connaissance et l'accessibilité du patrimoine, des savoirs et de la culture.
- Édition annuelle et diffusion du « Guide de l'offre culturelle éducative » par voie numérique et papier lors d'une journée de présentation de l'offre EAC aux acteurs de l'éducation nationale (corps enseignants des collèges, principalement). L'outil proposé favorise la mise en lien des professeurs avec les structures proposant des actions d'EAC.
- Accompagnement des musées du territoire (conseils techniques et scientifiques), pour favoriser la professionnalisation des structures et tendre ainsi vers un patrimoine mieux conservé, mieux valorisé et mieux partagé.
- Participation à des salons grand public (ID week-end) et professionnels (comités d'entreprises) pour présenter l'offre des musées et travailler au développement de leur notoriété.
- Diffusion de l'offre via les réseaux sociaux qui aide à constituer une base permettant la fidélisation des musées et facilite la diffusion de l'offre.
- Réalisation de newsletters permettant la diffusion des grands événements à venir.
- Mise en place d'une enquête de satisfaction numérique grand public et groupes/scolaires : mieux cerner les attentes du public, apporter les corrections nécessaires, aide à la décision pour des projets d'aménagements futurs.
- Perspectives 2025 : développement de l'Agenda Culturel pour valoriser et relayer la programmation culturelle dans le 04.

##### → Indicateurs de suivi

- Nombre d'entrées des musées pour mesurer la fréquentation et son évolution selon la période et les moyens mis en œuvre pour évaluer l'impact de la communication mis en place.
- Nombre d'entrées en 2023 avec Passeport (données incomplètes : 60 945 entrées pour les 15 sites ayant répondu (NB : les sites gratuits ne comptabilisent pas les entrées Passeport car ils n'y sont pas tamponnés), soit environ 31% des entrées individuelles.
- Nombre de sites participants en 2023 : 31.
- Nombre d'établissements proposant une offre à destination des scolaires présentés dans le Guide 2023 : 26.
- Nombre de contacts pris lors des salons et des conventions de partenariat en découlant.
- Retour et analyse des enquêtes de satisfaction de nos musées départementaux.
- Suivis des statistiques des réseaux sociaux.

Les actions sont menées en collaboration avec la programmation culturelle, la programmation des musées, la Direction de la communication et les Archives départementales du 04.

### → Objectifs opérationnels :

- Soutenir le développement et la qualité des enseignements artistiques.
- Soutenir les manifestations culturelles.
- Encourager la création artistique et sa diffusion.

### → Actions-clés :

- Lancement de l'étude pour l'élaboration d'un nouveau Schéma départemental des enseignements artistiques et des pratiques amateurs (musique, danse, théâtre et arts visuels).
- Poursuite des dispositifs d'éducation artistique et culturelle par les opérations « Collège au cinéma » et « Théâtre, danse et cirque au collège » pour tous les collèges volontaires et apporter un soutien aux compagnies locales.
- Prise en charge d'un spectacle d'une compagnie professionnelle locale aux collégiens impliqués dans le Festival de théâtre inter-collèges.
- Expérimentation d'un nouveau dispositif « Toute la lumière sur les Segpa » dans deux établissements du 04 (réalisation d'un court-métrage avec un professionnel par les élèves d'une classe SEGPA).
- Organisation d'un 1er salon de l'offre culturelle éducative réunissant Principaux et enseignants des collèges et acteurs culturels du 04 au centre d'astronomie (70 participants) avec enquête de satisfaction et repas préparé par l'UPC.
- Soutien aux compagnies professionnelles locales sollicitant une aide à la création et/ou à la diffusion sur le territoire.
- Soutien via des conventions d'objectifs et de moyens de structures ou acteurs culturels structurants pour le 04 permettant une vie culturelle à l'année.

### → Indicateurs de suivi

- Montant des subventions allouées aux écoles de musique.
- Bilans des projets pédagogiques et culturels des écoles de musique.
- Subvention allouée au cabinet d'étude sélectionné pour le schéma des enseignements artistiques.
- Montant des subventions allouées aux porteurs de projets.
- Montant des subventions allouées aux compagnies pour l'aide à la création et/ou la diffusion.
- Nombre de participants au Salon de l'offre culturelle éducative.
- Enquête de satisfaction auprès des participants au Salon de l'offre culturelle éducative.
- Nombre de collèges participant à « Collège au cinéma ».
- Nombre de collèges ayant sollicité l'aide au transport pour les sorties scolaires vers un site culturel et montant accordé.
- Nombre de collèges participant à « Théâtre, danse et cirque au collège » et bilans des actions.

Les actions sont menées en partenariat avec la Direction des collèges et le correspondant culturel de l'Éducation nationale, ainsi que les porteurs de projet et le délégué à la culture.

#### L'ensemble des collèges étaient conviés via un courrier commun CD04 et DASEN

Forte mobilisation des collèges du département représentés en majorité par les principaux et/ou certains agents ou professeurs référents culture.

Excusés : Collège Henri Laugier de Forcalquier, Collège Maxime Javelly de Riez et les collèges privés du Sacré Cœur de Digne les bains et Saint Charles de Manosque.



#### 18 structures culturelles réunies pour présenter leur offre pédagogique

Présentation de chaque structure culturelle suivie dans l'après-midi d'un mini salon pour exposer leur offre pédagogique facilitant un temps d'échange.



## Direction adjointe aux stratégies culturelles

### → Objectifs opérationnels :

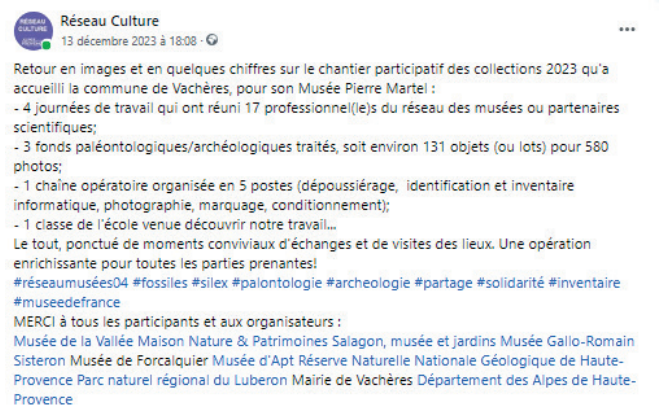
- Animer le réseau des musées.
- Créer une dynamique autour des musées du territoire.

### → Actions-clés :

- **Structuration, animation et accompagnement du « Réseau des musées » du territoire** notamment par la mise à disposition d'outils, de ressources professionnelles, de matériels, l'organisation de formations, de journées de rencontres thématiques, ou encore de chantiers participatifs d'inventaire des collections (le chantier annuel a eu lieu au Musée Paléontologique de Vachères en 2023) ;
- **Participation à l'organisation des rencontres du Réseau Inter-réseaux** (mutualisation d'outils et bonnes pratiques entre animateurs de réseaux) ;
- **Réalisation de 3 malles de jeu à prêter** (valorisation des collections des musées et prêt de l'outil) ;
- **Mise à disposition et administration d'un logiciel métier mutualisé pour l'inventaire des collections**, favorisant le partage de données et le prêt d'œuvres entre musées ;
- **Interventions du technicien photographe de la Conservation départementale**, qui se déplace sur demande avec le matériel professionnel nécessaire ;
- **Prêt d'expositions itinérantes sur le territoire à différentes structures** (au moins 5) ;
- **Prêt de matériel de conservation aux musées**, limitant la consommation de biens et permettant à des petites structures d'utiliser des outils professionnels. » (exemple : cutter thermique, aspirateur spécifique) ;
- **Réalisation de photographies de collections des musées** par le photographe de la Conservation départementale à titre gratuit ;
- **Participation au groupe de travail animé par la DRAC PACA, autour du projet « zéro déchet culturel »**, visant à amorcer la transition écologique dans le domaine de la culture ;
- **Perspectives 2025** : mutualisation de moyens à l'échelle inter-territoires via le projet européen Digitalps museum : lancement d'un projet de portail commun et d'un musée virtuel permettant une meilleure connaissance des collections et des échanges entre musées, facilitant la promotion des musées.

### → Indicateurs de suivi

- Nombre de prêts (expositions, matériel) : une dizaine ;
- Équivalent Temps Plein sur le chantier collections : 30 jours ;
- 13 entités utilisatrices du logiciel de gestion des collections Flora en 2023 mis à disposition gratuitement ;
- Lancement de projet et travail collaboratif à distance pour la réalisation d'un portail mutualisé multipartenaires et transfrontalier.



## Direction adjointe aux stratégies culturelles

### → Objectifs opérationnels :

- Rendre accessible et valoriser le sentier de découverte de la grotte de la Baume Bonne.
- Réaliser un portail numérique du réseau transfrontalier des musées.
- Développer un outil de gestion des données paléo-environnementales.

Ces trois actions ont été réalisées ou sont en cours dans le cadre de projets transfrontaliers ALCOTRA.

### → Actions-clés :

La Direction adjointe aux stratégies culturelles est Chef de file de deux projets européens transfrontaliers (INTERREG ALCOTRA) : PEPA (patrimoine environnemental) et DIGITALPS MUSEUM.

- Dans le cadre du projet PEPA : le sentier menant à la grotte de la Baume Bonne du musée de préhistoire a été sécurisé et réaménagé le rendant davantage accessible et confortable pour le plus grand nombre de visiteurs, balisé et ponctué de panneaux de médiation montrant notamment l'évolution des paysages. Il sera inauguré en 2024.

Le service départemental de l'archéologie développe un logiciel en ligne ouvert à tous pour accueillir des données sélectionnées paléo-environnementales transfrontalières issues des analyses et de la collecte des différents services archéologiques. Cet outil permettra de comprendre et d'apprendre de l'évolution des paysages pour éviter notamment des erreurs d'aménagement. L'outil Paléorama sera livré en 2024.

- Le projet DIGITALPS MUSEUM consiste à créer un portail mutualisé des collections des musées de 4 partenaires (04, 73, Vallée d'Aoste et Ligurie), ainsi qu'un musée virtuel transfrontalier. Il a été déposé sur l'axe prioritaire I 1.2 : « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics » et a été validé en octobre 2023.

En effet, ce projet sur 3 ans répond aux stratégies majeures en matière d'accès à la culture pour tous, notamment :

- Au programme d'action pour la décennie numérique 2030 qui fait suite à la recommandation (2011/711/UE) pour guider la transformation numérique de l'Europe. Il propose un espace européen commun des données pour le patrimoine culturel « Europeana.eu » permettant aux musées de toute l'Europe de partager et de réutiliser les images numérisées du patrimoine culturel. L'objectif est d'accélérer la numérisation des biens du patrimoine culturel pour tous.

- Au programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de l'accord de Paris par la transformation numérique des fonds patrimoniaux permettant l'accessibilité culturelle à tous et contribue à une éducation de qualité (ODD4), à éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées.

### → Indicateurs de suivi

- Aménagement du sentier (fait).
- Outil numérique Paléorama.
- Nombre de notices supplémentaires saisies dans Flora.
- Nombre de photos 3D.
- Nombre de chantiers de collections.
- Au plan 2021/2027, le projet DIGITALPS MUSEUM est suivi par les indicateurs européens de réalisation n° RC084 et RC0016 et de résultats n° RCR104. Ces indicateurs contribuent à des solutions concourant à l'axe prioritaire.



Les actions sont menées en collaboration avec le Musée de Préhistoire des gorges du Verdon, le Service départemental d'archéologie du 04, le Service tourisme-sports de nature pour PEPA, le réseau des musées du 04, la Direction des systèmes d'information et des usages numériques, ainsi que les partenaires du projet DIGITALPS MUSEUM.

## ENJEU 3 : LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La qualité de vie au travail constitue un levier de performance et d'efficacité de l'action publique départementale. Dans ce cadre le Département réinterroge sa politique d'action sociale afin qu'elle réponde mieux aux attentes des agents départementaux.

### PROMOUVOIR UNE GESTION SOCIALE ET RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES

#### Direction des ressources humaines (DRH)

##### → Objectif opérationnel :

**Développer la qualité de vie au travail des agents.**

##### → Actions-clés :

- **Protection sociale complémentaire : la Présidente a souhaité renforcer la politique sociale de la collectivité envers ses agents en proposant dès 2023 des contrats collectifs de prévoyance et de mutuelle santé avec pour objectifs de :**
  - Proposer des garanties d'assurance de qualité :
    - Qui répondent aux situations des agents (statut, budget, composition familiale) et définies dans le cadre du dialogue social.
  - Augmenter le nombre d'agents bénéficiaires de la participation :
    - En santé, l'objectif est de doubler le nombre d'agents bénéficiaires de la participation pour atteindre un taux d'adhésion de 40% ;
    - En prévoyance, l'objectif de quadrupler le nombre d'agents bénéficiaires de la participation pour atteindre un taux d'adhésion de 50%.
  - Accompagner les agents :
    - Renforcer l'information sur les droits (perte de traitement et de régime indemnitaire) ;
    - Répondre aux nouvelles obligations légales et réglementaires en appliquant les niveaux planchers de participation et garanties minimales.
- **Extension et revalorisation des titres-restaurant dont bénéficient les agents départementaux afin de contribuer à la revalorisation de leur rémunération et de leurs conditions de travail.** En 1997, le Département avait voté l'attribution de titres-restaurant au profit uniquement des agents départementaux qui avaient une résidence administrative située ailleurs qu'à Digne-les-Bains (en raison de la présence d'un restaurant administratif puis de conventions de restauration) et dont la rémunération perçue était inférieure à un indice majoré fixé dans une circulaire ministérielle. A compter de l'année 2023, le dispositif a été étendu à l'ensemble des agents départementaux pouvant réglementairement y prétendre, et le montant a été largement revalorisé.

##### → Indicateurs de suivi

- **Protection sociale complémentaire**
  - Nombre de bénéficiaires du contrat collectif prévoyance : 213 agents au 31 décembre 2023, très inférieur à la cible de 40% d'agents couverts
  - Montant des cotisations prélevées : 204 570 €
  - Coût des participations employeur : 110 460 €
  - Nombre de bénéficiaires du contrat collectif santé : 318 bénéficiaires, dont 189 agents, 28 conjoints et 101 enfants au 31 décembre 2023, très inférieur au prévisionnel du prestataire de 381 agents couverts la première année.
  - Montant des cotisations prélevées : 139 822 €
  - Coût des participations employeur : 67 100 €
  - Prestations santé payées aux agents : 127 839 €

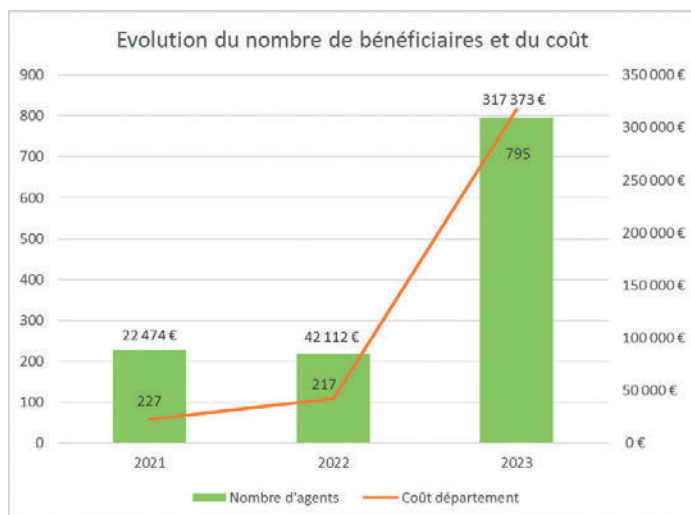
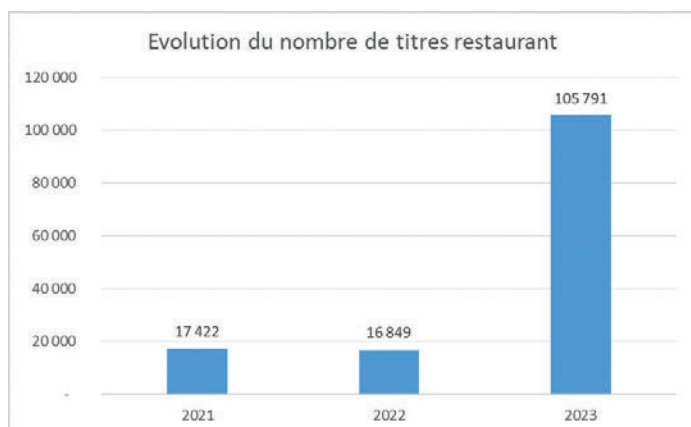
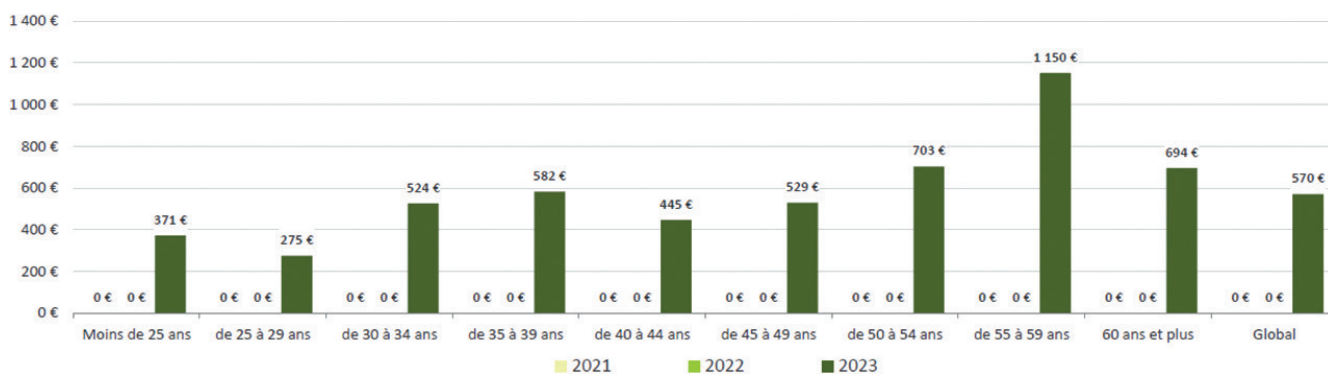


■ Titres-restaurant

- Nombre de bénéficiaires : 787 agents en 2023
- Nombre de titres restaurant attribués : 16 849 titres en 2022, 105 791 titres en 2023
- Montant des titres restaurant : 5 € à compter du 01/10/2022, 6 € à compter du 01/01/2023, 7 € à compter du 01/01/2024
- Coût pour le Département : 42 122 € en 2022, 317 373 € en 2023

L'action concernant la Protection sociale complémentaire est menée en collaboration avec un cabinet conseil, avec les représentants du personnel consultés à chaque étape du projet, le service achats et commande publique pour les procédures de mise en concurrence des fournisseurs, et avec le service de la communication interne afin d'informer au maximum les agents sur leurs droits.

**Remboursement annuel moyen de la mutuelle par bénéficiaire et par âge**



La mise en œuvre des titres restaurant est réalisée en lien avec le service achats et commande publique pour les procédures de mise en concurrence des fournisseurs, et avec le service de la communication interne afin d'informer au maximum les agents sur leurs droits. Les membres du comité social territorial ont par ailleurs été consultés lors du projet d'extension, et ont été destinataires d'un bilan complet.

Un bilan de la protection sociale complémentaire ainsi que des titres restaurant est régulièrement présenté en comité social territorial.

## Direction des ressources humaines (DRH)

Promouvoir une gestion sociale et responsable des ressources humaines passe par la construction de valeurs communes et de pratiques managériales adaptées aux enjeux d'aujourd'hui. Le partage de la fonction ressources humaines permet de renforcer le dialogue social de proximité et de redonner du sens à nos actions.

### → Objectif opérationnel :

**Partager la fonction ressources humaines.**

### → Action-clé :

En complément de la professionnalisation des cadres sur les questions RH par le passeport du manager, cycle de formation commun à l'ensemble des cadres de la collectivité, « La DRH dans les territoires » est une demi-journée d'échange entre des représentants des différents métiers de la DRH et l'ensemble des agents d'un service, sur leur lieu de travail.

L'objectif est de faire connaître aux agents, notamment des sites excentrés, leurs gestionnaires RH, de rappeler les principales règles statutaires et le contexte de mise en œuvre de la politique RH.

La DRH dans les territoires permet de renforcer le sens du travail des gestionnaires RH, et le déplacement des services centraux vers les territoires est très apprécié des services.

### → Indicateurs de suivi

- Nombre de rencontres en 2023 : 2.
- Taux de satisfaction des agents à l'issue des rencontres : 90% pour les rencontres organisées en 2023.

L'action est menée en collaboration avec les services qui organisent les modalités pratiques des rencontres et veillent à y associer le plus d'agents possible.



Direction des ressources humaines (DRH)  
Direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN)

---

L'objectif est de promouvoir l'égalité des chances dans l'accès aux services numériques et de favoriser la formation continue des agents pour qu'ils maîtrisent les compétences nécessaires à un usage responsable du numérique.

→ **Objectifs opérationnels :**

- Intégrer les enjeux d'accessibilité numérique dans la conception des services publics.
- Développer des parcours de formation au numérique responsable pour tous les agents.

→ **Actions-clés :**

- **Accessibilité et Inclusion :** Renforcer l'accessibilité des services numériques en suivant les nouvelles normes d'éco-conception et en visant des labels comme le Label A. Développer des services qui sont non seulement accessibles mais aussi inclusifs, en prenant en compte les besoins des personnes en situation de handicap.

En 2023, pour faciliter la mise en accessibilité des sites et services numériques, le RGAA fait partie de nos exigences en matière d'achat public.

- **Formation et Sensibilisation :** Intégrer des formations sur le numérique responsable et l'accessibilité numérique dans les parcours de formation des agents. Sensibiliser les agents à travers des plans de communication sur les écogestes et bonnes pratiques en matière de numérique.
- **Éthique numérique :** Promouvoir des pratiques numériques éthiques en adhérant à des chartes comme celle de l'Institut du Numérique Responsable. Veiller à ce que les services numériques soient conçus avec une attention particulière à l'inclusion et à l'égalité d'accès.

→ **Indicateurs de suivi**

- Nombre de formations dispensées et nombre d'agents formés.
- Taux de conformité des sites et services numériques avec les normes d'accessibilité.

Les actions sont menées en partenariat avec les associations spécialisées dans l'accessibilité numérique.





## Direction des finances, des affaires juridiques et des achats (DFAJA)

Le Département a décidé de traduire cette obligation notamment en intégrant dans certains cahiers des charges une clause obligatoire d'action sociale ou d'insertion des publics éloignés de l'emploi pour certains marchés adaptés. Ainsi, l'entreprise attributaire s'engage à réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en difficulté en effectuant par exemple un nombre d'heures de travail nécessaires à la production des prestations recherchées.

### → Objectifs opérationnels :

- Soutenir l'économie sociale et solidaire.
- Développer les opportunités d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi.
- Développer le recours aux marchés réservés.
- Développer le recours au secteur adapté et protégé et renforcer l'insertion des personnes en situation de handicap (EA/ESAT).
- Développer le recours au secteur de l'insertion sociale par l'activité économique (SIAE).
- Développer le recours aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).
- Impulser et développer la mise en œuvre des clauses d'insertion sociale.
- Promouvoir les achats éthiques, le commerce équitable et les circuits courts.
- Lutter contre les pratiques illégales et anticoncurrentielles en matière sociale.
- Favoriser la commande publique éthique, inclusive et socialement responsable.

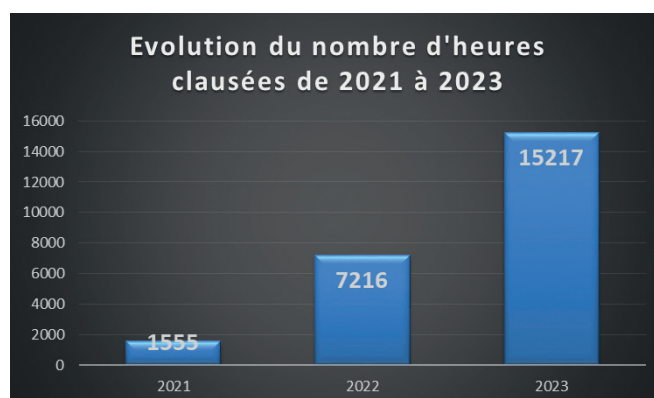
### → Actions-clés :

- **Identification**, lors du recensement des projets d'achats, **des marchés** pouvant intégrer des clauses d'insertion sociale, en collaboration avec le facilitateur et grâce aux informations issues d'un sourcing et/ou d'un benchmark.
- **Encouragement des structures de l'inclusion** (handicap, insertion, ESS) à se faire référencer sur les plateformes dédiées à l'achat public et sur la plateforme de l'inclusion : <https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr/>.
- **Intégration des clauses d'insertion sociale en tant que condition d'exécution du marché.** *Exemple : l'accord-cadre de grosses réparations des routes, plus important marché public du Département stipule près de 4000 heures d'insertion.*
- **Intégration des clauses d'action sociale dans les marchés formalisés** en lien avec le futur article L 2 112-2-1 du Code de la commande publique tendant à ce que l'entreprise attributaire réalise a minima une action qui permette la mobilisation vers l'emploi de personnes en parcours d'insertion professionnelle rencontrant des difficultés particulières parmi les suivantes en regard d'un référentiel détaillé :
  - action découverte des métiers,
  - immersion en entreprise,
  - atelier conseil-entretien ressource,
  - parrainage,
  - implication dans une action partenariale,
  - agir pour plus de mixité dans les métiers,
  - valorisation des dispositions sociales de la politique RSE de l'entreprise directement applicable à l'exécution du marché.*Exemple : notamment pour les marchés de prestations intellectuelles, insertion professionnelle par l'emploi de jeunes diplômés et de personnes en reconversion.*
- **Sollicitation du facilitateur de clauses sociales** pour tout marché supérieur à 90 000 € HT.
- **Renforcement des modalités de suivi d'exécution de la clause sociale avec le facilitateur.**
- **Consultation du service insertion du Département et de la MDPH lors de la rédaction d'un marché**, au cas par cas en ce qui concerne les clauses d'action sociale et/ou liées à l'emploi.
- **Suivi des effets de la clause d'insertion sur le parcours des bénéficiaires** en lien avec le service insertion du Département et le référent insertion de la MDPH.
- **Renforcement des contrôles dans la lutte contre le travail dissimulé** : Le Département est déjà très engagé dans cette démarche et utilise des solutions logicielles dédiées à cette lutte tel que e-Attestations ou AWS. En outre, sur les chantiers des contrôles internes sont effectués par les services notamment au regard des cartes d'identification du BTP. Une procédure interne a été édictée en ce sens.

- **Poursuite de la détection des offres anormalement basses** pour lutter contre le travail dissimulé et le dumping social : le Département s'est doté d'une méthode interne de détection et interroge systématiquement les entreprises dont l'offre est potentiellement anormalement basse.
- **Soutien de l'insertion professionnelle** des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap par la réservation de marchés.
- **Accroissement de la part de marchés réservés au profit de structures employant majoritairement des personnes handicapées (EA et ESAT)** : plusieurs marchés sont déjà réservés et la démarche va être poursuivie en étudiant la possibilité de le faire à chaque marché.  
*Exemple : entretien des espaces verts, fourniture et découpe de fruits et légumes etc.*
- **Accroissement de la part des marchés réservés au profit des structures d'insertion par l'activité économique.**
- **Accroissement de la part des marchés réservés au profit des structures de l'ESS.**
- **Requête auprès des candidats qu'ils n'aient pas fait l'objet de condamnation** pour délit de discrimination ou infraction à l'égalité professionnelle.
- **Maintien de l'interdiction de soumissionner** pour les opérateurs économiques ayant été condamnés pour non-respect du droit du travail.
- **Modalités de fonctionnement des clauses d'insertion sociales dans les marchés du Département :**
  - La création d'un poste de référent des clauses sociales des marchés publics au sein du service achats et commande publique.
  - L'identification avec le facilitateur des marchés à clausurer au regard des prévisions de procédures de l'année à venir en fonction de différents critères : montant financier du marché, types de travaux ou de prestations, délai ou durée d'exécution, technicité, difficultés ou contraintes particulières etc.
  - La fixation d'un objectif d'un volume d'heures chaque année au regard aussi des prévisions.
  - La validation annuelle de l'objectif par le Comité stratégique achats.
  - Le calcul des heures pour chaque marché effectué en collaboration avec le service prescripteur et le facilitateur en fonction de différents critères précités.
  - La rédaction de la clause d'insertion par le service achats et commande publique : une clause type est insérée dans les pièces administratives contractuelles avec indication du nombre d'heures à effectuer ; mais cette clause ne fait pas l'objet d'un critère de choix.
  - L'accompagnement des entreprises par le facilitateur en phase de consultation puis en phase d'exécution du marché pour effectuer le suivi de la clause.
  - La réalisation d'un bilan chiffré de la démarche effectué chaque année par le facilitateur et présenté en Comité stratégique achats.
  - La participation du Département au COPIL annuel de la clause sociale organisé par le facilitateur.

## → Indicateurs de suivi

- Nombre de marchés passés avec une clause d'heures d'insertion sociale : 34 marchés en 2023.
- Pourcentage de marchés intégrant une clause d'heures d'insertion sociale (sur nombre total de marchés) : 10% en 2023.
- Pourcentage de marchés formalisés intégrant une clause d'action sociale (sur nombre total de marchés) : 11.5 % en 2023.
- Nombre d'heures réalisées: 4631 heures en 2023.



Un bilan annuel est effectué en parallèle par le service achats et commande publique et le facilitateur, permettant ainsi de croiser les chiffres et d'établir des indicateurs et des statistiques sûrs. Enfin, ces indicateurs sont présentés chaque année au Comité stratégique achats pour évaluer les actions et la démarche, et proposer le cas échéant des actions correctives.

## Direction des finances, des affaires juridiques et des achats (DFAJA)

Le SPASER adopté en 2024 s'attache à développer les achats minimisant les impacts sur la santé humaine, l'environnement, les ressources naturelles et la biodiversité afin de préserver les générations futures. Il vise à faire de la commande publique un levier de la transition écologique.

Il s'agit de s'interroger, pour chaque acte d'achat, sur les objectifs à dimension environnementale, énergétique, écologique et sanitaire pouvant être mis en œuvre par le marché et donc privilégier les matériaux et produits verts, écoresponsables, durables et à faible impact sanitaire.

Dans le cadre de la Loi climat et résilience n°2021-1104 du 22 août 2021, le Département introduit de plus en plus de clauses et de critères environnementaux dans la plupart des marchés publics. Au plus tard au 1<sup>er</sup> août 2026, il sera obligatoire de stipuler une clause environnementale et un critère de choix dans chaque marché ; ainsi, le Département s'est déjà inscrit dans une démarche volontaire et ambitieuse pour respecter cette obligation.

En 2022, 24% des marchés stipulaient une considération environnementale. **En 2023, une considération environnementale a été stipulée dans 53% des marchés publics.**

Enfin, le bilan carbone du Département doit dorénavant intégrer dans le périmètre d'étude les émissions indirectes relevant du scope 3 qui concernent notamment les achats, ainsi que la construction d'un plan de transition. En effet, si les achats sont responsables de nombreuses émissions de gaz à effet de serre (entre 30 et 75% des émissions indirectes de GES scope 3), ils sont également un levier important de l'action publique environnementale si l'on s'intéresse à leur décarbonation.

Dans ce cadre, le plan de transition va définir une trajectoire ainsi que des objectifs stratégiques, notamment au sein du SPASER de la collectivité en ce qui concerne les achats, avec l'idée de faire évoluer ce document durant la période 2025-2030. L'objectif général est de stipuler une clause et un critère environnementaux dans 100% des marchés publics du Département à fin 2025. Cela concerne aussi les achats inférieurs à 40 k€ HT pour lesquels un critère environnemental devra aussi être fixé à compter du montant d'achat de 5 000 € HT.

### → Objectifs opérationnels :

#### ■ Énergie et climat :

- Réduire la consommation énergétique et développer le recours aux énergies renouvelables.
- Développer les achats contribuant à réduire l'impact sur le climat.

#### ■ Ressources naturelles et biodiversité :

- Développer les achats préservant les ressources naturelles, l'environnement et la biodiversité.
- Préserver les ressources naturelles en allongeant la durée de vie des fournitures et en développant les achats favorisant l'économie circulaire et l'écoconception.
- Développer une démarche d'écoconstruction en limitant l'impact environnemental des travaux et ainsi en participant au développement des matériaux biosourcés.
- Réduire la consommation de matières premières et lutter contre le gaspillage des ressources.
- Intégrer des écolabels et labels écologiques dans les marchés.

#### ■ Gestion des déchets :

- Limiter la production des déchets, assurer ou faire assurer leur gestion et leur recyclage.

#### ■ Santé et bien-être animal :

- Développer les achats respectueux de la santé de tous.
- Promouvoir l'exigence de respect du bien-être animal.
- Intégrer des écolabels et labels écologiques dans les marchés.

### → Actions-clés :

■ **Analyse des enjeux environnementaux** en amont de la rédaction du marché et dès la définition du besoin notamment en intégrant la dimension environnementale dès le stade des études en intégrant des clauses à ce sujet dans les marchés d'études, les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les marchés de maîtrise d'œuvre.

■ **Intégration de clauses environnementales en tant que condition d'exécution du marché** en lien avec un critère de choix.

■ **Utilisation des ressources internes et externes pour écrire des clauses et des critères environnementaux au cas par cas** dans le cadre de la rédaction de chaque marché notamment sur proposition du service achats et commande publique.

■ **Limitation des déplacements** pour les marchés d'études ou de prestations intellectuelles.

*Exemple : dans le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'œuvre de la Direction des Services Informatiques et des Usages Numériques, la tenue de réunions en distanciel est privilégiée avec des prix consultants dédiés.*

■ **En ce qui concerne le domaine des services numériques**, développement d'un cadre de réponse ou une grille d'évaluation en regard du nouveau Règlement Général d'Écoconception des Services Numériques (RGESN).

■ **Intégration des écolabels et labels écologiques dans les marchés.**

Exemples : le marché de fourniture de produits d'entretien fait référence à l'écolabel européen ou français. Le marché de mobilier de bureau aussi.

■ **Valorisation de l'utilisation d'énergie verte par les fournisseurs.**

Exemple : dans les marchés d'applications métiers hébergés en externe, valoriser la consommation d'énergie et la réduction des émissions GES des DATA-centers.

■ **Favoriser le recours aux biens issus du réemploi**, de la réutilisation ou du recyclage en appliquant ou en dépassant les seuils minima fixés par l'article 58 de la loi AGEC (Décret n°2021-254) et en définissant une politique départementale d'achat de matériel reconditionné (validation Comité stratégique achats) en y intégrant les problématiques et contraintes liées aux questions de garantie, de responsabilité, d'assurance et de maintenance.

→ Faire le lien avec les centrales d'achats concernant l'application des lois AGEC et REEN notamment pour les déclarations obligatoires.

■ **En prolongement de la Loi Agec, valorisation des fournitures et matériels** par leur part de matériaux recyclés dans leur constitution.

Exemple : Critères d'analyse pour l'évaluation des offres dans le cadre du marché de vêtements de travail

■ **Limitation et proscription progressive et totale du recours aux produits plastiques à usage unique**, conformément aux lois EGalim de 2018 et Climat & Résilience de 2021 modifiées.

Exemple : les marchés relatifs à l'alimentation pour l'UPC exigent des conditionnements recyclés ou réutilisés.

■ **Demande de périodes de garantie plus longues pour encourager la durabilité des produits**, et/ou faire référence à un indice de réparabilité ou de durabilité.

Exemple : le marché d'équipements multimédias pour la salle de réception de l'hôtel du Département a pris en compte la durabilité et la consommation d'énergie des écrans et téléviseurs sur la base de l'étiquette énergie et l'indice de réparabilité.

■ **Lutte contre la déforestation** importée et valoriser la fourniture de bois issu de forêts gérées durablement.

■ **Réduction de la consommation de papier et utilisation du papier recyclé**, et exiger le label Imprim'Vert pour les prestations d'impression externes.

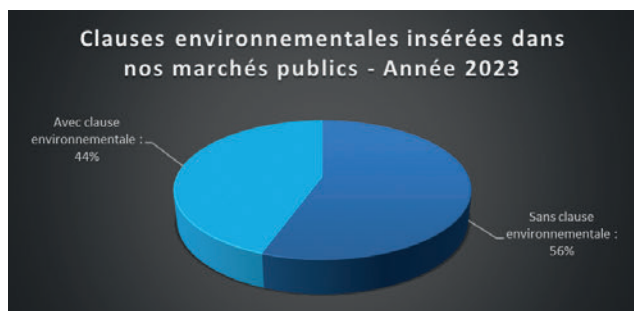
Exemple : 40 % du papier commandé est issu du recyclage.

■ **Intégrer l'exigence de respect du bien-être animal** dans les conditions d'exécution des marchés qui s'y prêtent, notamment les marchés de fourniture de viande, et réduire la consommation de viande par le développement de repas végétariens.

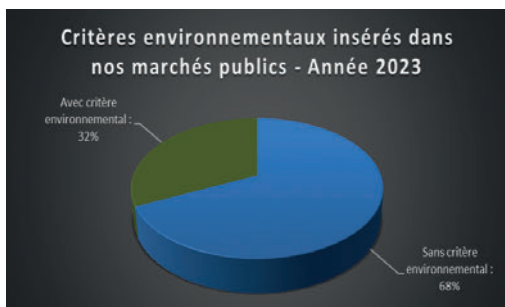
■ **Étudier la possibilité de permettre aux candidats de proposer des variantes environnementales.**

→ **Indicateurs de suivi : objectifs cibles**

- Nombre de marchés (> à 40 k€ HT) passés avec un critère environnemental : 250/an
- Pourcentage de marchés (> à 40 k€ HT) intégrant un critère environnemental (sur nombre total de marchés) : 100 %
- Nombre de marchés (> à 40 k€ HT) passés avec une clause environnementale: 250/an
- Pourcentage de marchés (> à 40 k€ HT) intégrant une clause environnementale (sur nombre total de marchés) : 100 %
- Nombre de marchés (> à 40 k€ HT) exigeant le recours à des écolabels : 10 par an
- Pourcentage de marchés (> à 40 k€ HT) exigeant le recours à des écolabels (sur nombre total de marchés) : 4%
- Pourcentage de répartition des axes environnementaux clausés dans les marchés (> à 40 k€ HT) : NR
- Pourcentage des achats de produits alimentaires labellisés dont signes de qualité et biologiques : 50 % par an dont 20 % de bio
- Pourcentage des achats de produits alimentaires issus de circuits courts/locaux : 20 %
- Pourcentage des dépenses relatives à des biens issus de la réutilisation, du réemploi et du recyclage : NR



Un bilan annuel est effectué en parallèle par le service achats et commande publique et le facilitateur, permettant ainsi de croiser les chiffres et d'établir des indicateurs et des statistiques sûrs. Ces indicateurs sont présentés chaque année au Comité stratégique achats pour évaluer les actions et la démarche, et proposer le cas échéant des actions correctives.





# POURSUIVRE LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ ET FAVORISER DES PRATIQUES NUMÉRIQUES QUI SOUTIENNENT UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN)

L'objectif est de réduire la production de déchets numériques en augmentant la durée de vie des équipements et en favorisant leur réutilisation. Il s'agit également de promouvoir une consommation responsable des ressources numériques.

### → Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place un programme de reconditionnement des équipements numériques.**
- **Sensibiliser les agents et les usagers à des pratiques numériques responsables, comme la réduction des impressions inutiles.**

### → Actions-clés :

- **Politique d'achat responsable :** Renforcer la politique d'achat numérique, en collaboration avec le service des achats, en favorisant les équipements reconditionnés et recyclés, et en intégrant des clauses environnementales et sociales dans tous les contrats (y compris en groupement d'achats). Accompagner les acheteurs dans la mise en œuvre de ces clauses pour garantir des pratiques durables.
- **Gestion des déchets numériques :** Poursuivre et renforcer la gestion des déchets électroniques en s'assurant que 100 % des équipements informatiques soient réemployés, recyclés ou reconditionnés (loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire). Développer une démarche pour réduire les impressions papier et promouvoir la dématérialisation des processus administratifs.

*En 2023, le volume de pages imprimées a été de 3 358 390 soit - 3,48% qu'en 2022. Toutefois la part des impressions couleur a progressé de 2,99%. Poursuite des démarches engagées en contribuant au développement des filières de recyclage (collecte et traitement de nos consommables usagés avec CONIBI), valorisation de nos déchets électroniques (Ecologic, éco-organisme agréé par l'État ou Bouygues Télécoms, reprise de smartphones usagés).*

- **Campagne de sensibilisation sur les pratiques numériques responsables :** développer un programme de sensibilisation des pratiques numériques responsables en lien avec la feuille de route sur la dématérialisation des procédures et les économies associées à la consommation des copieurs, du papier et de l'énergie associée (intégration dans les notes de cadrage).

*En 2023, les principales opérations réalisées ont été le déploiement de la GED RH, la mise en service d'un système d'archivage électronique, la mise en service du portail des aides, le développement de nouveaux circuits de validation avec le parapheur électronique.*

*En 2023, engagement de travaux d'étude sur la mise en œuvre d'une suite collaborative et d'un nouvel intranet agents.*

- **Optimisation des infrastructures :** Rationaliser les infrastructures du système d'information pour minimiser l'empreinte écologique, en stoppant les applications et serveurs inutilisés.

### → Indicateurs de suivi : objectifs cibles

- Volume de déchets électroniques collectés et reconditionnés : 3.3 tonnes (PC, écrans).
- Réduction de la consommation de toner: 150 kg/an.
- Réduction de la consommation de papier.

Les actions sont réalisées en collaboration avec la Direction des bâtiments et de la logistique (DBL) et la Direction des finances, des affaires juridiques et des achats (DFAJA).

Elles sont menées en partenariat avec des entreprises spécialisées dans le recyclage électronique et des fournisseurs de solutions de gestion durable.

Création prochaine d'un comité inter-directions pour suivre la mise en œuvre des actions de gestion des déchets numériques.

## Direction adjointe aux stratégies culturelles

L'objectif est de connaître, conserver et valoriser le patrimoine du département tout en posant les bases d'un modèle de développement durable et résilient.

### → Objectif opérationnel :

**Consolider un plan de développement et de rayonnement des Villages et Cités de Caractère.**

### → Actions-clés :

**L'aide départementale au titre des Villages et Cités de Caractère soutient les travaux de valorisation du patrimoine et de l'espace public des quinze communes membres et les bénéficiaires privés pour la restauration des façades et toitures dans les centres anciens.**

Le projet consiste à entretenir et animer l'héritage des centres villes de ces communes pour maintenir et valoriser le cadre de vie de ses habitants, encourager le dynamisme économique (artisanat par exemple) et le bien-vivre ensemble. Le centre ancien réhabilité permet de faire revivre une commune en se révélant générateur d'emploi et facteur de cohésion sociale ainsi que d'attractivité touristique.

Régis par une charte de qualité, les travaux soutenus doivent être réalisés dans les règles de l'art, issus d'un savoir-faire traditionnel et respectueux de l'environnement et des paysages (ravalement de façades à la chaux, toitures en tuiles anciennes ou lauzes ou bardeaux de mélèze, gouttières en zinc, menuiseries bois, signalétique homogène et circuit de visite, revêtement des rues en calades ou dalles issues de matériaux locaux, ferronnerie, etc...).

Le Syndicat mixte des villages et cités de caractère (SMVCC), avec l'aide financière du Département et de la DRAC, a réalisé une étude chromatique (couleurs et matières) sur l'architecture des Alpes de Haute-Provence avec une focale sur les VCC, servant de modèles, conseils et bonnes pratiques à la réhabilitation et/ou construction de bâtiments/d'aménagements urbains dans le respect des paysages et de l'environnement local à destination de tous les pétitionnaires publics et privés. Le SMVCC organise également des journées d'échanges et de bonnes pratiques aux fins de sensibilisation à la préservation de l'environnement urbain traditionnel, des techniques et savoir-faire locaux, ainsi qu'aux économies d'énergie. Le SMVCC a également refondu l'ensemble de ses outils de communication (charte graphique, éditions, cartes postales, photos) et réalisé son site internet mettant en avant les villages et leur caractère remarquable, ainsi que l'ensemble des actes administratifs du syndicat.

### → Indicateurs de suivi : objectifs cibles

- Indicateurs départementaux et communaux.
- Nombre de réalisations de travaux communaux sur les quinze communes.
- Nombre de manifestations culturelles proposées sur les quinze communes.
- Nombre d'opérations façades et toitures réalisées par les bénéficiaires privés sur les quinze communes.
- Étude chromatique réalisée sur le patrimoine des Alpes de Haute-Provence (diffusée en papier et en numérique).



Les actions sont menées en partenariat avec le Syndicat mixte des villages et cités de caractère, les quinze communes labellisées (représentants désignés par commune), la délégation départementale de la Fondation du Patrimoine et l'architecte des bâtiments de France, ainsi que les archives départementales des Alpes de Haute-Provence.

## ENJEU 2 : LES FILIÈRES DE PRODUCTION LOCALE

La valorisation des productions agricoles passe par plusieurs leviers qui visent le triple objectif de la qualité des produits, d'une meilleure rémunération des producteurs et de l'attractivité du territoire. Il s'agit de :

- la structuration des filières de l'amont à l'aval
- la certification de qualité : AOC, IGP...
- des modes de commercialisation en vente directe
- la communication auprès des consommateurs.

Le Département est particulièrement bien doté en marchés hebdomadaires et en magasins de producteurs ainsi qu'en Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), qui permettent aux agriculteurs d'écouler localement leurs productions. Pour la plupart, il s'agit de « petits producteurs », des maraîchers, des éleveurs fermiers ou des paysans boulangers. Ces initiatives rencontrent un véritable succès auprès des consommateurs locaux et présentent des modèles économiques viables. Toutefois, dans le cadre de ces relations commerciales, les volumes en jeu et l'impact économique restent difficilement quantifiables. La restauration hors domicile pourrait participer à structurer davantage les filières agricoles ainsi que les relations entre l'offre et la demande en produits locaux.



**PARTICIPER À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE EN ACCOMPAGNANT L'ÉVOLUTION DES TECHNIQUES DANS LE DOMAINE AGRICOLE ET EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS ET LE RECOURS AUX PRODUITS DE QUALITÉ (EGALIM)**

**Direction de l'agriculture, de l'eau et de la forêt (DAEF)**

### → Objectifs opérationnels :

- Animer et mettre en œuvre un **Projet Alimentaire Territorial départemental (PAT)**.
- Animer la démarche **REGAL** et mettre en œuvre son plan d'action.

### → Actions-clés :

**Le PAT vise à répondre aux enjeux du territoire en prenant en compte toutes les composantes de l'alimentation, de la gestion des bio-déchets en passant par le maintien d'une agriculture durable et locale, la sensibilisation au « bien manger » ou encore le don alimentaire.** Le PAT vise à faciliter la coordination des réseaux d'acteurs pour programmer les interventions



de demain. Il établit des diagnostics et construit des partenariats avec pour objectif d'apporter de la connaissance sur la capacité du territoire en matière de souveraineté alimentaire. 2023 a d'ores et déjà permis au Département d'être retenu à deux appels à projets permettant de mobiliser des financements pour, d'une part, favoriser l'émergence de solutions logistiques bas carbone facilitant l'approvisionnement en produits locaux (avec la Région) et, d'autre part, créer des liens, grâce à l'embauche d'un coordinateur, entre l'agriculture locale et les structures de l'aide alimentaire (avec l'État). Le PAT est structuré en 7 axes dont l'axe 4 est dédié à la transformation du système alimentaire des collèges et à l'animation du plan d'actions REGAL en mode projet.

**Dans le cadre d'une gouvernance qui fédère en interne différents services et directions de la collectivité** (Direction de l'agriculture, Direction des collèges et UPC, services « achats et commandes publiques » et « contrôle de gestion »), la démarche REGAL vise à soutenir et/ou structurer les filières agricoles locales, améliorer le service départemental de restauration collective et ainsi atteindre les objectifs fixés par la commande politique en faveur de l'approvisionnement en produits locaux et du respect de la loi EGALIM. Suite à un diagnostic réalisé en 2022, le plan d'action REGAL suivant est proposé en 2023, il s'articule autour de 4 axes :

- Axe 1 : Développer la production agricole nourricière et l'approvisionnement auprès du réseau Régali
- Axe 2 : Améliorer la qualité des repas pour les collégiens
- Axe 3 : Expérimenter de nouvelles pratiques dans les collèges
- Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

**Dans ce cadre, les actions suivantes ont été menées en 2023 par le Conseiller circuits courts culinaires :**

- Actions de cohésion entre chefs de cuisine :
  - Rencontres producteurs du 23 et 24 octobre : 11 chefs, 4 producteurs REGAL ;
  - Réunions d'échanges et animation d'un groupe de chefs cuisiniers pour le partage d'informations : rédaction de menus intégrant les produits locaux afin d'estimer les volumes nécessaires; volonté d'y intégrer des gestionnaires et des élèves.
- Actions d'animation des collèges autonomes :
  - Menus annualisés sur les 5 collèges réalisés en totale collaboration (participation des éco-délégués); réunion avec les chefs et gestionnaires pour analyse des repas, respect de la saisonnalité, des menus validés par le CODES ;
  - Accompagnement sur les pratiques techniques de cuisine et d'organisation du travail ;
  - Accompagnement dans l'approvisionnement en produits locaux par la mise en relation avec des producteurs, pour les achats.
- Actions de sensibilisation des collégiens :
  - Ateliers CODES : échanges sur les thèmes de l'alimentation, santé et gaspillage ;
  - Premiers ateliers au collège Camille Reymond à Château-Arnoux autour des petits-déjeuners; publics concernés : classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.
- Action anti-gaspillage :
  - Réalisation en 2023 de la campagne anti-gaspillage par la réalisation d'une pesée par semaine par collège ;
  - 4 collèges sur 14 ont été réalisés en 2023: 2 livrés par l'UPC et 2 autonomes ;
  - Cette action sera particulièrement développée dans le rapport développement durable 2024.



#### → Indicateurs de suivi : objectifs cibles

- Part annuelle des denrées locales traitées par l'UPC.
- Respect de la loi EGALim, achats payés sur l'année.

#### → Comparaison interannuelle :

- 7,64 % de produits locaux introduits à l'UPC sur l'année civile 2023 : cela constitue la nouvelle référence pour les années à venir.
- 13,19 % de produits EGALim en 2023 dont 8,78 % de Bio : cela constitue la nouvelle référence pour les années à venir.

Un suivi des factures a été réalisé, tous les mois de 2023, par le service Contrôle de gestion, évaluation et qualité, afin d'identifier les produits EGALim et locaux (produits issus de la Région PACA).

**Une gouvernance dédiée au PAT : des COTECH par thématique et 1 COPIL par an. C'est une gouvernance très transversale, qui mobilise de nombreux partenaires extérieurs et, en interne, les directions des collèges et des solidarités.**

**Une gouvernance dédiée à la démarche REGAL mobilise la DAEF, la direction des collèges, la Direction générale des services départementaux et le Service Achat et Commande Publique : comité technique tous les 2 mois, comité de direction tous les 4 mois, comité de pilotage 1 fois par an.**

## ENJEU 3 : UNE PRODUCTION ET UNE CONSOMMATION RESPONSABLES

L'un des défis les plus importants du secteur agricole est la réduction des impacts environnementaux, tout en maintenant et développant l'activité économique. Les attentes sociétales sont de plus en plus fortes envers une agriculture davantage respectueuse de l'environnement et, plus particulièrement, de l'eau et de la biodiversité. D'ailleurs, la PAC 2023-2027 introduit un verdissement des aides par la mise en place de l'éco-régime qui conditionnera à l'avenir leur versement.

### ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES TECHNIQUES DANS LE DOMAINE AGRICOLE POUR SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

#### Direction de l'agriculture, de l'eau et de la forêt (DAEF) - Service agriculture forêt

La Région lance le pari de 50 % des surfaces certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale) ou Bio en 2027 par la mise en place d'un contrat de transition qui se traduit par une MAE forfaitaire afin de rémunérer la prise de risque et le changement de pratique. La transition environnementale touche plusieurs aspects du système de production, du travail du sol, à la réduction et la maîtrise des intrants, à la lutte contre les adventices, à l'installation d'un couvert végétalisé pour limiter les sols nus et réaliser des engrais verts (semi direct sous couvert), aux économies d'eau...

Les exploitations agricoles ont besoin d'être accompagnées dans ce changement de pratique d'un point de vue technique (diffusion de nouveaux itinéraires techniques) et financier (absorption de la prise de risque et investissements).

#### → Objectif opérationnel :

**Soutenir les pratiques respectueuses de l'environnement par l'expérimentation et la diffusion techniques : AB, HVE, Agro-écologie.**



#### → Actions-clés :

**Le Département a confié la réalisation des actions suivantes à ses partenaires techniques, notamment la Chambre d'agriculture 04 à travers une convention annuelle d'objectifs, avec une aide annuelle de 100 000 € en fonctionnement pour développer l'ingénierie.**

Le Département finance la réalisation de pré-audits de certification afin d'évaluer la potentielle certification HVE 3 des exploitations. La démarche pour obtenir cette certification est exclusivement volontaire. Elle s'appuie sur des obligations de résultats mesurés par des indicateurs de performance environnementale. Il soutient également la promotion de l'agriculture biologique. **Cela concerne l'information, l'animation technique et l'accompagnement des agriculteurs en transition vers l'agriculture biologique, que ce soit au niveau technico-économique, administratif et réglementaire :**

- le diagnostic de conversion est un outil permettant de mettre en avant les avantages et les points sensibles dans le cadre d'une conversion de l'exploitation à l'AB ;
- le suivi-accompagnement durant la conversion permet d'accompagner l'agriculteur sur les 2 ou 3 premières années de conversion. À travers ce service, il aide à assurer la réussite des agriculteurs durant les premières années en agriculture biologique.

#### → Indicateurs de suivi

- Nombre d'hectares en ABio en conversion.
- Nombre d'agriculteurs bio suivis.
- Nombre de pré-diagnosotics HVE réalisés.

En 2023, le Département des Alpes de Haute-Provence est en 1<sup>ère</sup> position régionale concernant ses surfaces en bio et en conversion, et en 3<sup>ème</sup> position régionale en proportion de la surface (34,6%) :

- 54 543 ha,
- 34,6 % de part des surfaces bio dans la surface agricole du département,
- 651 exploitations engagées en BIO,
- 31,7 % de part de fermes engagées dans le département.

En 2023, la Chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence a été sollicitée pour réaliser une quinzaine de diagnostics de conversion, en particulier des pré-diagnosotics. Sur les 39 exploitations ayant un pré-audit HVE favorable, 26 sont allés au bout de la certification HVE3 en 2023, soit plus de 65 %.

**Ces actions sont menées en partenariat avec Agribio et la Chambre d'agriculture. Des conventions d'objectifs établies annuellement rappellent le cadre et les modalités d'intervention des partenaires.**





**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

13 RUE DU DOCTEUR ROMIEU - CS 70216  
04995 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9

[www.mondepartement04.fr](http://www.mondepartement04.fr)



[www.facebook.com/departement04](https://www.facebook.com/departement04)

**ALPES** DE HAUTE  
**PROVENCE**  
LE DÉPARTEMENT